

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural (SIAR)
du canton de Blaye
33 390 Berson**

**Etat des lieux – Définitions des enjeux et
Programmation pluriannuelle du plan de
restauration et d'entretien régulier sur le
réseau hydrographique sous compétence du
SIAR du canton de Blaye.**

Dossier de synthèse

Date de réalisation

Février 2010

Chargé d'études

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

32 rue du Prêche

33 130 Bègles

Tel : 05.56.49.59.78 / Fax : 05.56.49.68.39



SOMMAIRE

1. ETAT DES COURS D'EAU	5
1.1 Méthodologie	5
1.2 Cartographie du réseau hydrographique	6
2. BILAN	15
2.1 Eléments importants révélés par le diagnostic	15
2.1.1. Typologie	15
2.1.2. Compétences	16
2.2. Bilan Global	20
2.2.1. Bilan de l'état des lieux	20
2.2.2 Bilan des points forts et points faibles révélés	22
2.2.3 Les enjeux et objectifs d'actions dégagés sur le réseau hydrographique du SIAR	23
3. PROGRAMME D'INTERVENTION	25
3.1 Hiérarchisation des actions à mener	25
3.1.1. Actions urgentes à mettre en œuvre : sécurité des personnes et des biens	25
3.1.2. Actions à mettre en œuvre à court et moyen terme : gestion du réseau hydrographique et information des riverains.	38
3.1.3 Programmation relative à l'entretien régulier sur 5 ans.	39
3.1.4 Programmation relative à l'entretien régulier à partir de 2015.	44
3.2 Evaluation financière pour une programmation quinquennale des interventions	46

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Bassin versant du canal de ceinture.....	6
Carte 2 : Bassin versant du ruisseau des Brias.....	7
Carte 3 : Bassin versant du Saugeron.....	8
Carte 4 : Bassin versant du Gadeau	9
Carte 5 : Bassin versant du Brouillon.....	10
Carte 6 : Bassin versant du Grillet, Bourdillot, Barbefer.....	11
Carte 7 : Bassin versant du Courtebotte (secteur amont).....	12
Carte 8 : Bassin versant du Courtebotte (secteur aval intermédiaire)	13
Carte 9 : Bassin versant du Courtebotte (aval) et du ruisseau des Martinettes.....	14
Carte 10 : Détail du réseau hydrographique sous compétence du SIAR.....	19
Carte 11 : Localisation des phénomènes d'érosion sur le secteur de compétence SIAR du canton de Blaye.....	26
Carte 12 : Schématisation du programme pluriannuel de travaux 2010-2014.....	43

INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural (SIAR) du Canton de Blaye dispose de la compétence restauration et entretien du réseau hydrographique et s'est engagé dans une démarche de gestion et de valorisation des cours d'eau et fossés drainant son territoire.

L'objectif poursuivi est de garantir le bon fonctionnement hydraulique du réseau hydrographique, tout en préservant les milieux aquatiques et leurs milieux associés et en conciliant les différents usages et activités riveraines.

Ce rapport synthétise l'état actuel du réseau hydrographique présent sur le territoire du SIAR en faisant un point sur la typologie de ce dernier et sur les compétences que le syndicat exerce sur ce même réseau. Un bilan est également présenté soulignant les points forts et points faibles de ce réseau hydrographique.

Suite à cet état des lieux, il présente les principaux enjeux et objectifs quant à la gestion à mettre en œuvre sur les différentes parties du réseau hydrographique sous compétence du SIAR du Canton de Blaye.

Enfin, suite aux enjeux et objectifs dégagés, une programmation pluriannuelle sur la période de 2010 à 2014 détaille le plan d'entretien régulier ainsi que les mesures de restauration à mettre en œuvre selon une hiérarchie tenant compte des principaux enjeux.

1. ETAT DES COURS D'EAU

1.1 Méthodologie

L'ensemble du linéaire du réseau hydrographique a été arpenté pour déterminer son état physique et les linéaires relevant de la définition de cours d'eau et ceux relevant de la définition de fossés nécessitant une gestion différenciée.

Les reconnaissances de terrain effectuées durant l'été et l'automne 2009 ont permis de compléter et vérifier la première analyse faite du réseau hydrographique par l'exploitation des cartes IGN et de photographies aériennes qui avait permis de dresser un premier état des lieux de l'occupation des sols .

L'exploitation de la carte IGN et de photographies aériennes a permis de réaliser une première cartographie de la végétation rivulaire (ripisylve) et de l'occupation du sol riveraine.

Les cours d'eau ont été découpés en secteurs homogènes en fonction des caractéristiques morphologiques, des potentialités et / ou des dysfonctionnements relevés.

Ainsi l'inventaire de terrain s'est plus particulièrement recentré sur les critères suivants, permettant notamment de faire la distinction entre cours d'eau et fossé :

- La présence d'une source (alimentation amont).
- La présence d'un écoulement permanent ou temporaire : débit suffisant, une majeure partie de l'année, appréciée en fonction des données hydrologiques et climatiques locales.
- Le caractère naturel du cours d'eau : continuité morphologique du lit mineur (augmentation de la section d'écoulement d'amont en aval), non artificialisation (recalibrage, rectification, busage, ...) et affectation à l'écoulement normal des eaux.
- La présence de berges ainsi que leur stabilité.
- La présence de végétation rivulaire développée et variée, appelée ripisylve, permettant la stabilisation des berges, la rétention des sédiments et matières polluantes, la création de niches écologiques et évitant l'explosion de la végétation basse par ombrage.
- La présence d'un substrat différencié
- La présence de vie aquatique : invertébrés, poissons

Suivant ces critères, la classification suivante sera retenue. On distinguera :

- Les fossés : souvent rectiligne, peu végétalisé, à écoulement temporaire et dont le rôle principal demeure être la collecte des eaux de ruissellement.

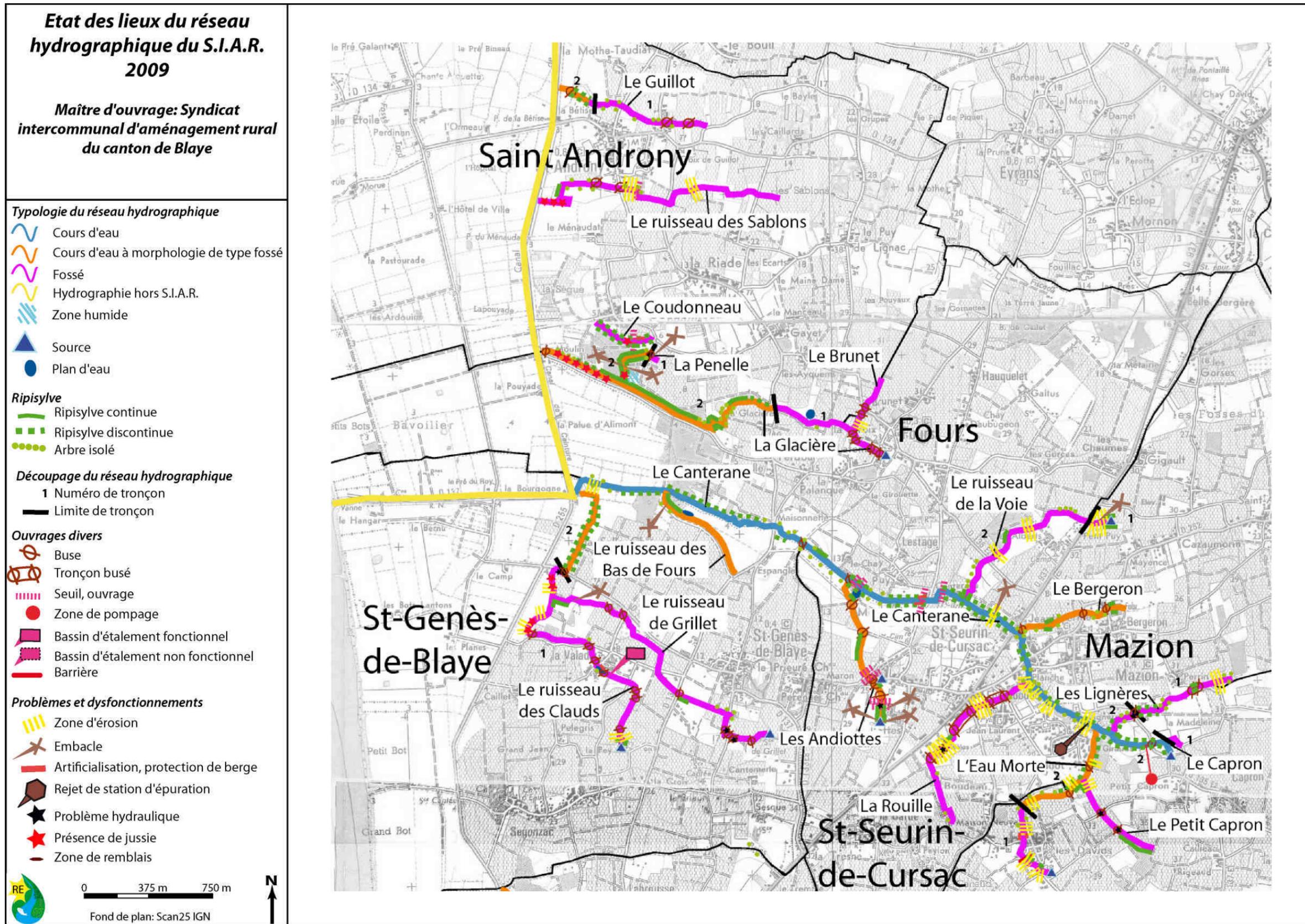
- Les cours d'eau : dont le potentiel et l'intérêt biologique ont été conservés par la présence d'une ripisylve et d'un tracé au caractère naturel.

- Les cours d'eau à morphologie de type fossé : dont l'état initial a largement été dégradé par une banalisation et artificialisation du tracé (recalibrage, rectification, busage, dégradation de la ripisylve, ...) mais dont le potentiel, actuellement limité, peut être retrouvé à condition d'un changement radical des pratiques actuelles d'entretien.

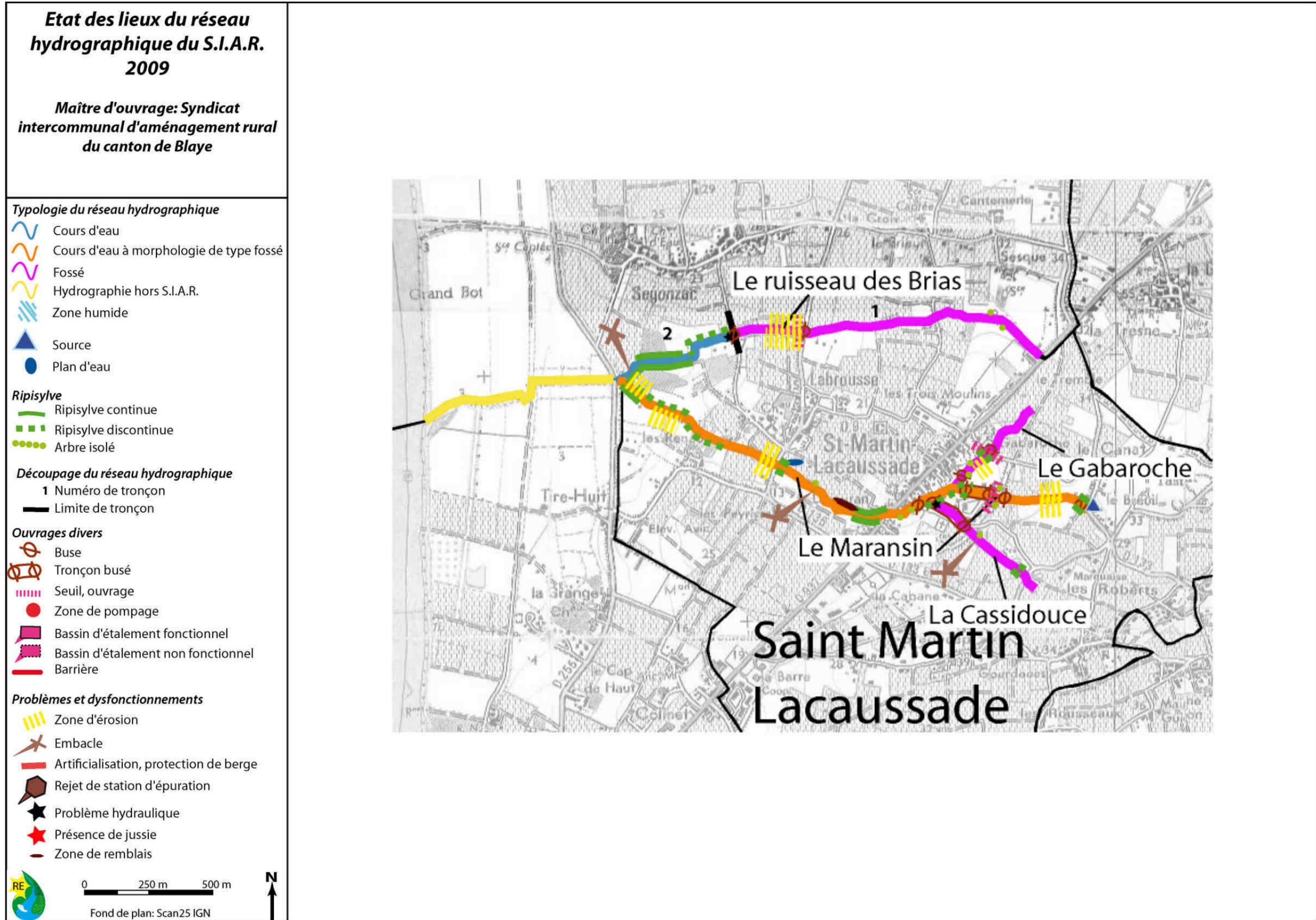
Le résultat des investigations a été cartographié et reporté sur fond SCAN 25. Pour chaque secteur homogène identifié, une fiche descriptive a été établie et un bilan permet de traduire l'état général du milieu (état du lit, des berges, de la végétation rivulaire, des zones humides adjacentes et des ouvrages hydrauliques) et de caractériser le niveau d'enjeux.

1.2 Cartographie du réseau hydrographique

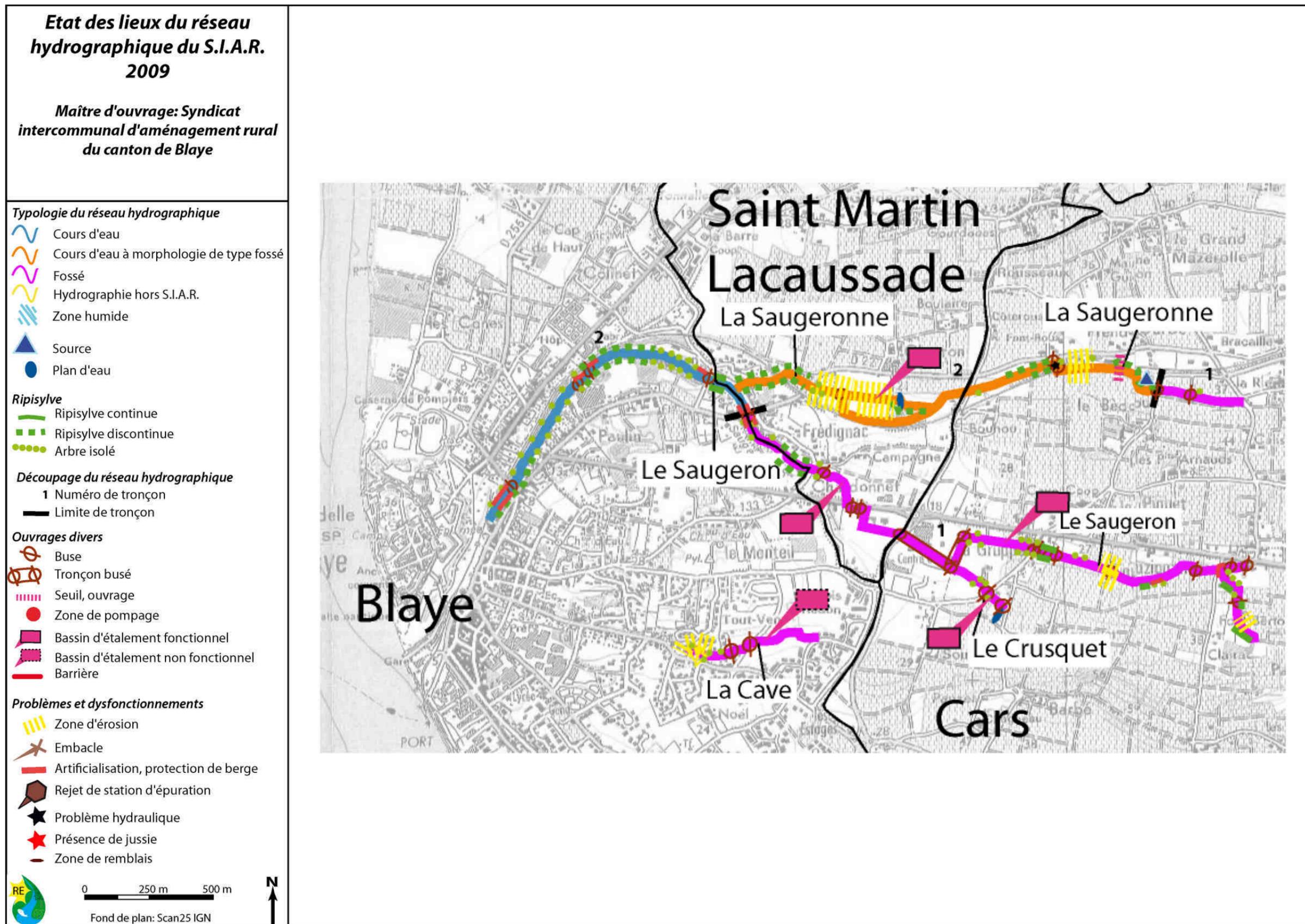
Carte 1 : Bassin versant du canal de ceinture



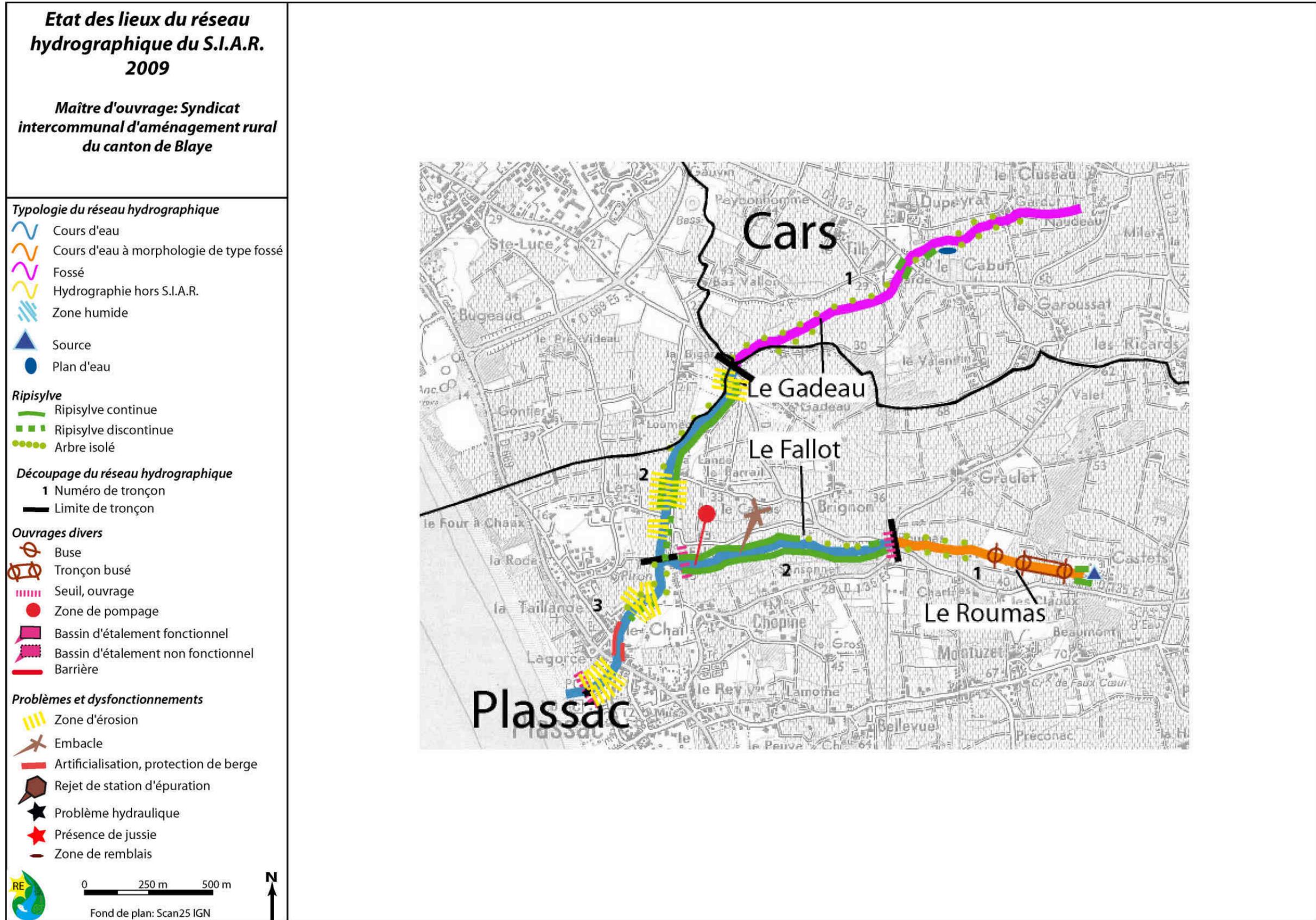
Carte 2 : Bassin versant du ruisseau des Brias



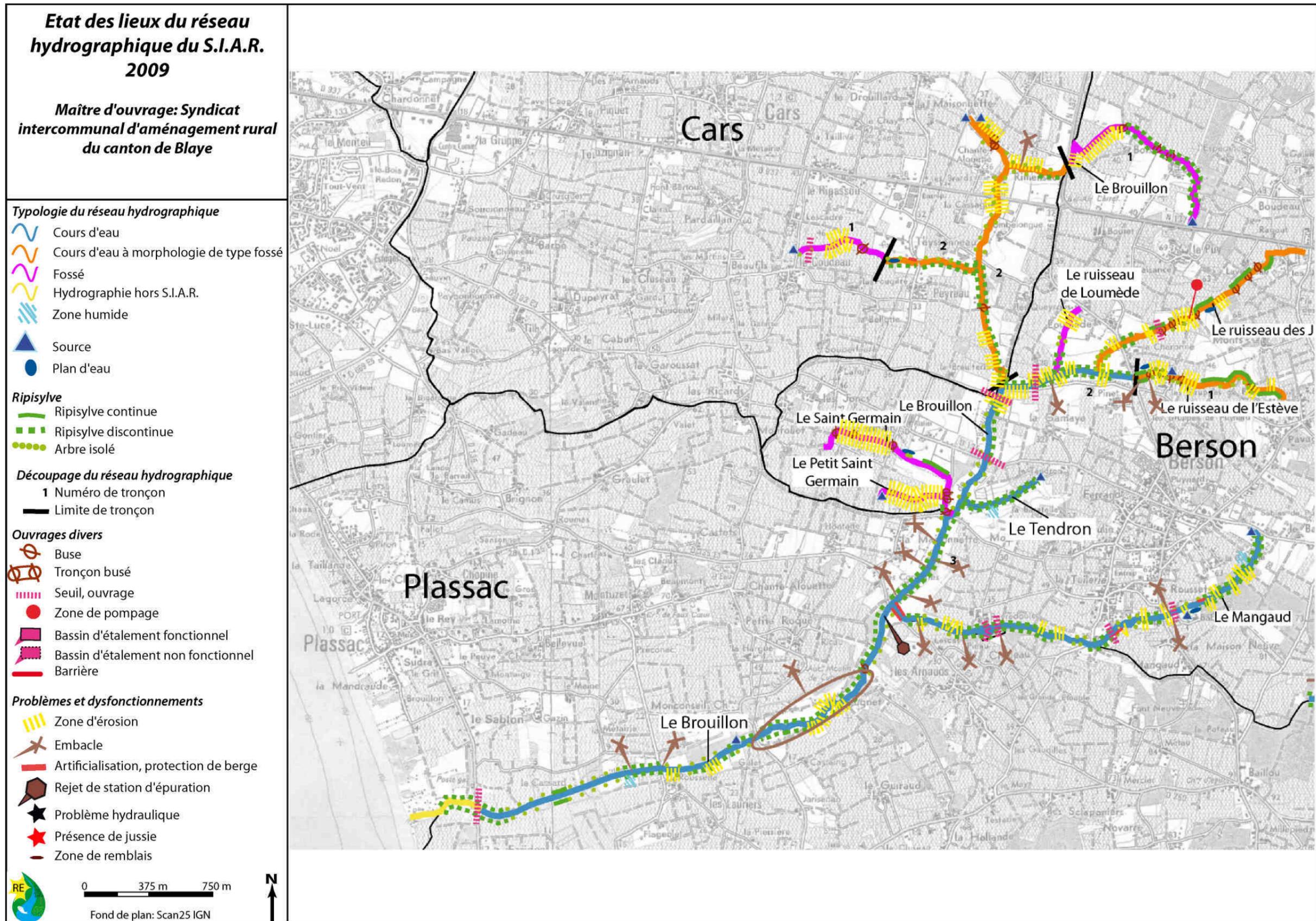
Carte 3 : Bassin versant du Saugeron



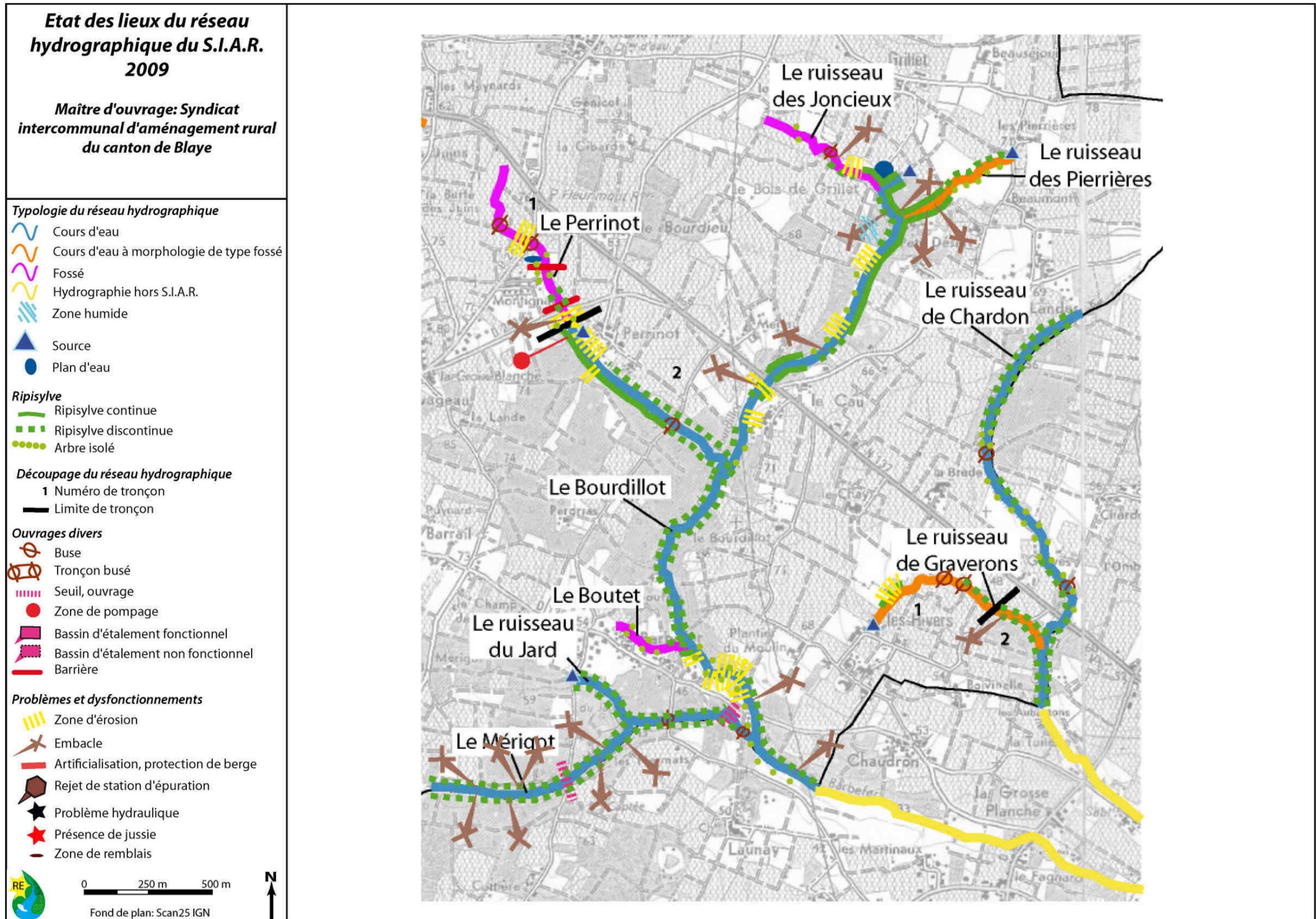
Carte 4 : Bassin versant du Gadeau



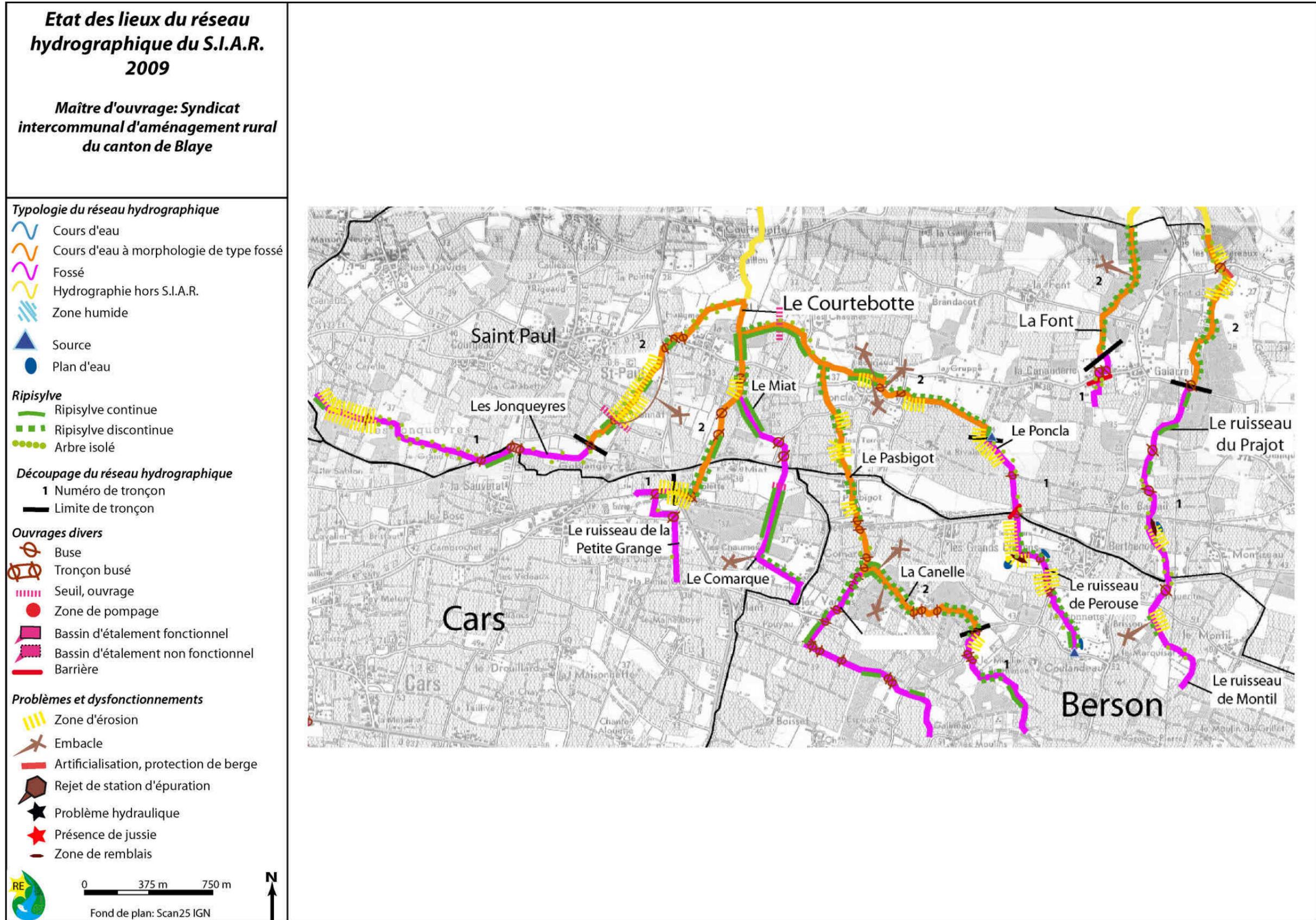
Carte 5 : Bassin versant du Brouillon



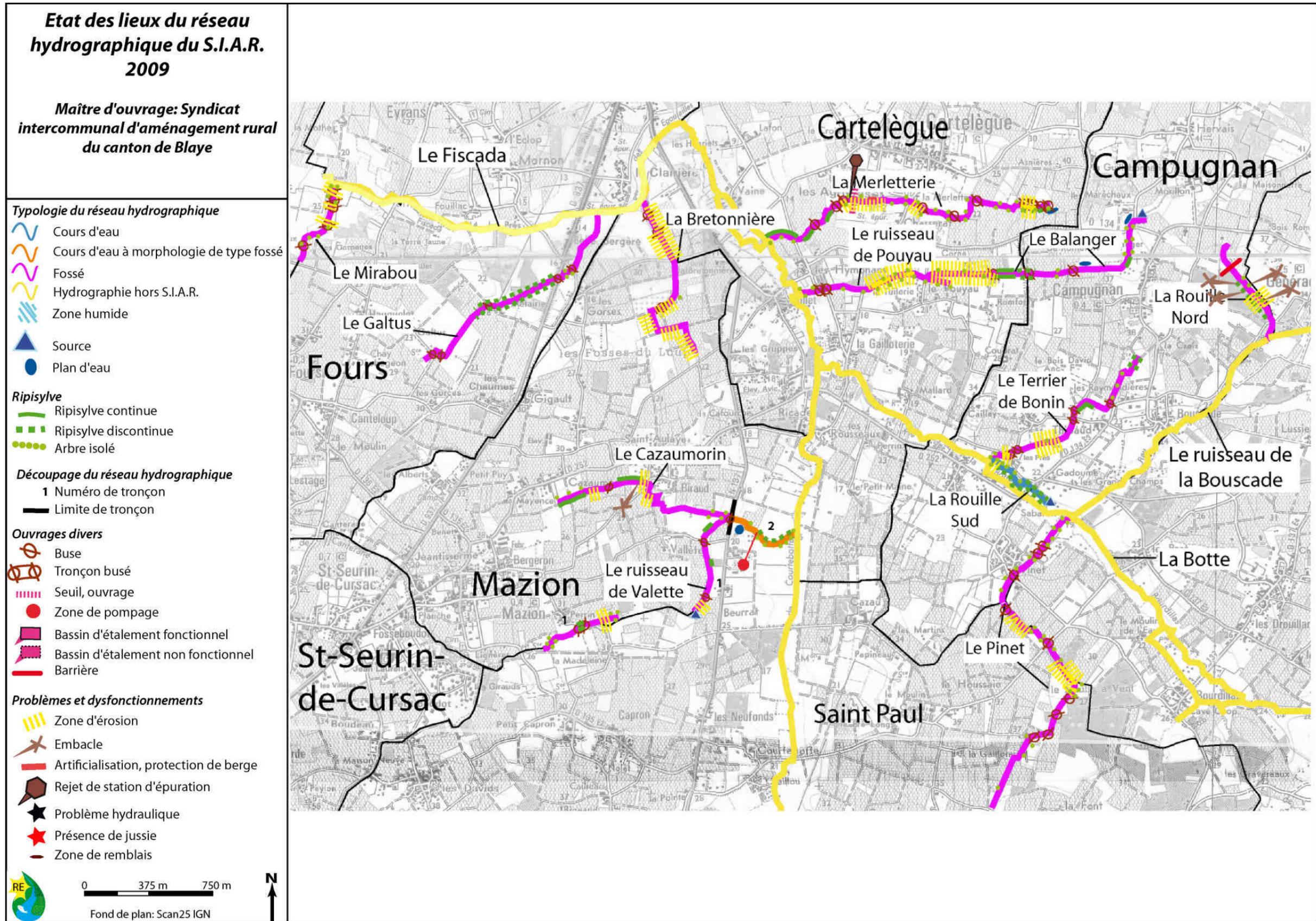
Carte 6 : Bassin versant du Grillet, Bourdillot, Barbefer



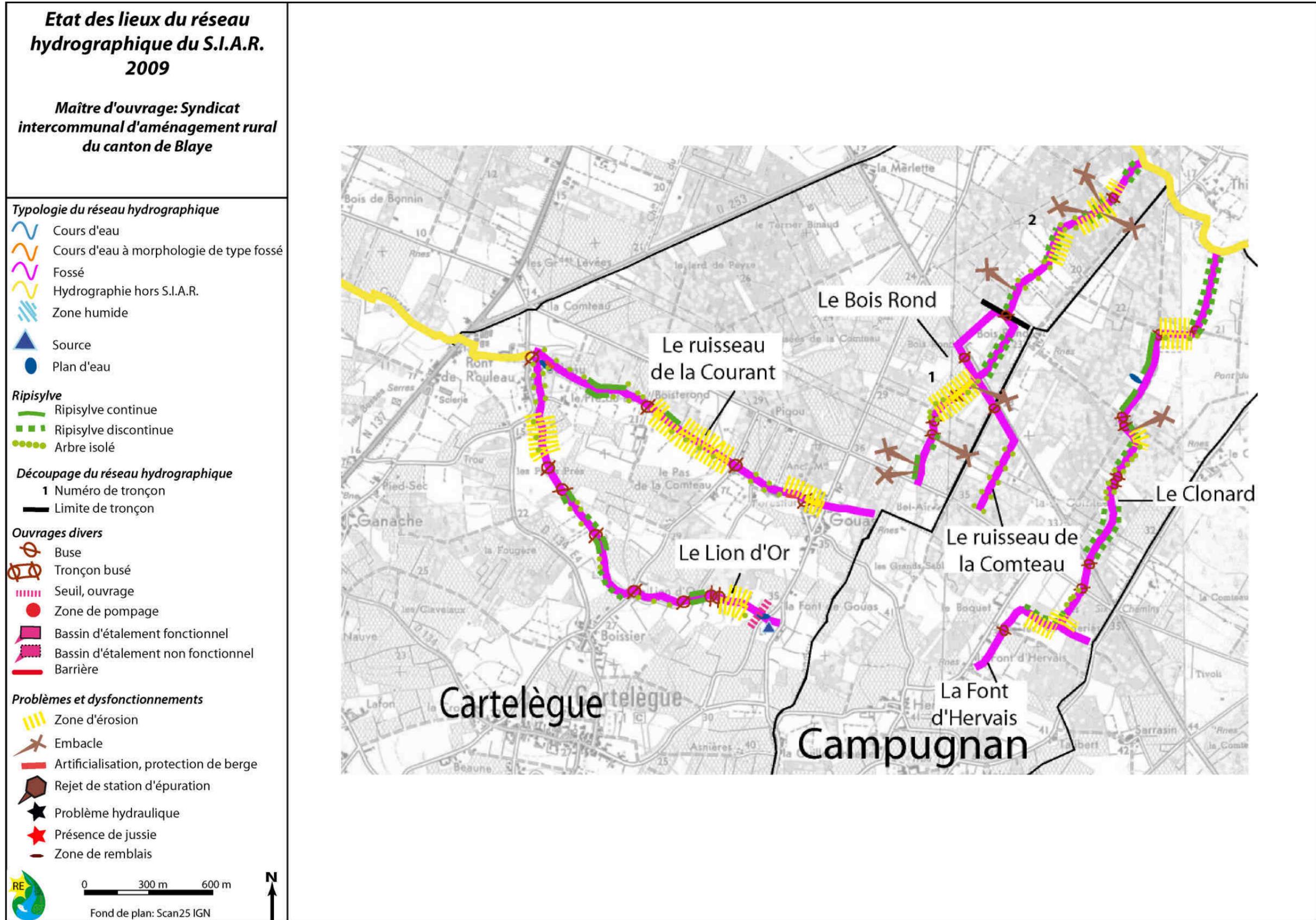
Carte 7: Bassin versant du Courtebotte (secteur amont)



Carte 8 : Bassin versant du Courtebotte (secteur aval intermédiaire)



Carte 9 : Bassin versant du Courtebotte (aval) et du ruisseau des Martinettes



2. BILAN

2.1 Eléments importants révélés par le diagnostic

2.1.1. Typologie

Les inventaires terrain ont permis d'identifier 3 catégories : les fossés, les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau », et les cours d'eau ; ce classement étant basé sur le degré d'artificialisation et donc sur le différentiel entre la réalité du terrain et le bon état écologique exigé par la DCE (Directive Cadre européenne). On distingue :

- les fossés : anciens cours d'eau ayant fait l'objet de recalibrage, busage, suppression de la végétation sur les berges, ; souvent entretenus par le passé à la pelle mécanique.



Photos : Exemples de fossés présents sur le territoire de compétence du Siar

- les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau » à condition que les modes de gestion évoluent vers une meilleure prise en compte de l'écosystème dans toutes ses composantes tant physiques que biologiques.



Photos : Exemples de fossés présents sur le territoire de compétence du Siar et pouvant redevenir des cours d'eau.

- les cours d'eau ; ils n'ont pas été artificialisés ; la végétation sur les berges a été conservée ; elle est diversifiée. Ce réseau hydrographique présente un intérêt paysager et joue un rôle majeur dans les corridors écologiques (trame verte et trame bleue du Grenelle de l'Environnement).



Photos : Exemples de cours d'eau présents sur le territoire de compétence du Siar.

2.1..2. Compétences

Suite à ce classement, il a été demandé à chaque commune de se positionner par rapport au choix relatif à la compétence au niveau de la gestion.

Plusieurs cas de figures peuvent exister : réseau hydrographique sous compétence du SIAR, sous compétence de la commune, d'un autre syndicat,...

Les tableaux ainsi que la carte présentée ci-après permettent de synthétiser cette donnée.

Tableau 1 : Résumé des compétences exercées par le SIAR sur les cours d'eau.

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
Le Capron/La Magdeleine/Le Canterane	Saint Paul, Mazion, Saint Seurin de Coursac, Fours, Saint Genès de Blaye	8 570
Le Gadeau aval	Plassac	2 700
Le Fallot / Roumas aval	Plassac	2 200
Le Brouillon aval	Berson, Plassac	9560 (dont 3 250 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
Le Mangaud	Berson	5 600 (dont 1 300 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
Le Tendron	Berson	1 040
r. de l'Estève aval	Berson	1 720
Le Mérigot	Berson	3 100 (dont 1 550 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
r. du Jard	Berson	700
Le Grillet / Bourdillot / Berbefer	Berson	7 160 (dont 320 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
Le Perrinot aval	Berson	1 800
r. des Chardons / r. des Graves	Berson	3 700 (dont 1 850 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
r. de Graverons aval	Berson	560
r. des Brias	Saint Genès de Blaye, Saint Martin Lacaussade	1 100
Le Saugeron aval	Saint Martin Lacaussade, Blaye	2 800
La Rouille Sud	Campugnan	1 000

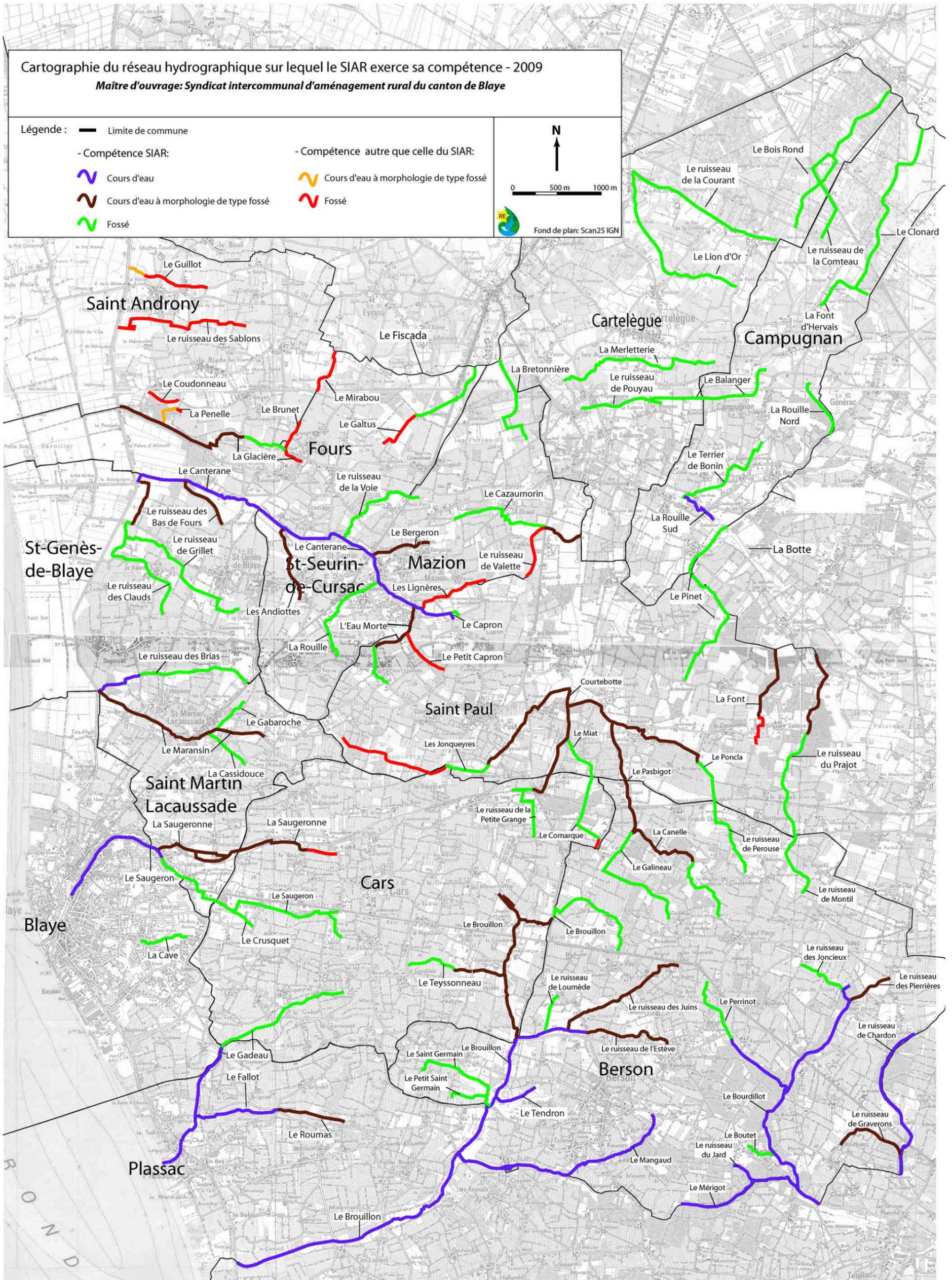
Tableau 2 : Résumé des compétences exercées par le SIAR sur les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau ».

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
La Glacière aval	Fours	1 620 (rive gauche)
L'Eau morte	Saint Paul, Saint Seurin de Coursac	1 400
Le Bergeron	Mazion	1 340
Les Andiottes	Saint Seurin de Coursac	2 040
r.des Bas de Fours	Saint Genès de Blaye	1 440
r.des Clauds aval	Saint Genès de Blaye	1 300
Le Maransin	Saint Martin Lacaussade	4 500
La Saugeronne aval	Cars, Saint Martin Lacaussade	4 020
Le Fallot / Roumas amont	Plassac	1 700
Le Brouillon amont	Cars	5 100
Le Teyssonneau aval	Cars	1 160
r. des Juins	Berson	3 200
r. de l'Estève amont	Berson	2 160
r. de Graverons amont	Berson	1 300
r. des Pierrières	Berson	1 100
r. de Prajot aval / Le Montil aval	Saint Paul	2 100
La Font aval	Saint Paul	1 740
r. de Perouse aval / Le Poncla aval	Saint Paul	3 700
Le Pasbigot	Berson / Saint Paul	2 600
La Canelle aval	Berson	1 840
Le Courtebotte aval	Cars, Saint Paul	2 440
Les Jonqueyres aval	Saint Paul	2 780
r.de Valette aval	Mazion	1 000

Tableau 3 : Résumé des compétences exercées par le SIAR sur les fossés

Nom du fossé	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
La Glacière	Fours	680 (dont 580 en rive gauche et 100 en rive droite)
Le Galtus	Fours	1 800
La Rouille	Saint Seurin de Cursac	2 400
r. de Grillet	Saint Genès de Blaye	2 900
r. des Clauds amont	Saint Genès de Blaye	3 500
r. des Brias amont	Saint Genès de Blaye, Saint Martin	2 700
Gabaroche	Saint Martin Lacaussade	700
Cassidouce	Saint Martin Lacaussade	1 100
Le Saugeron amont	Cars, Saint Martin Lacaussade, Blaye	4 900
La Cave	Blaye	1 100
Le Crusquet	Cars	600
Le Gadeau amont	Cars	3 200
Le Teyssonneau amont	Cars	1 180
La Petite Grange	Cars	1 420
Le Courtebotte	Cars	300
Le Comarque / Le Miat	Cars, Saint Paul	3 240
Les Jonqueyres amont	Saint Paul, Cars	1 340
r. des Joncieux	Berson	1 140
Le Perrinot amont	Berson	1 480
Le Boutet	Berson	700
Le Loumède	Berson	900
Le Petit Saint Germain	Berson	960
Le Saint Germain	Berson	2 500
Le Brouillon amont	Berson	2 800
Le Galineau	Berson	3 300
La Canelle amont	Berson	1 760
r. de Perouse amont / Poncla amont	Berson, Saint Paul	3 100
Le Montil amont / Le Prajot amont	Berson, Saint Paul	4 460
L'Eau Morte	Saint Paul	1 020
Le Capron/La Magdeleine/Le Canterane	Saint Paul	300
Le Pinet	Saint Paul, Campugnan	4 620 (dont 700 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
r. de la Voie	Mazion, Fours	2600
Le Cazaumorin	Mazion	2 700
La Bretonnière	Mazion, Cartelègue	3 200
Le Bois Rond	Cartelègue	5 300
r. de la Courant	Cartelègue	3 700
Le Lion d'Or	Cartelègue	4 400
La Merletterie	Cartelègue	4 100
r. de Pouyau	Cartelègue	2 000
La Comteau	Cartelègue, Campugnan	1 540
Le Balanger	Cartelègue, Campugnan	3 140
La Font d'Hervais	Campugnan	1 200
Le Clonard	Campugnan	5 000
La Rouille Nord	Campugnan	1 200
Le Terrier de Bonin	Campugnan	2 800

Carte 10: Détail du réseau hydrographique sous compétence du SIAR



2.2. Bilan Global.

2.2.1. Bilan de l'état des lieux

Le réseau hydrographique du SIAR est essentiellement composé de fossés et cours d'eau à morphologie de type fossé associé à de rares cours d'eau naturels.

De manière générale, on observe :

1/ Des interventions souvent lourdes, peu respectueuses du milieu et inadaptées à sa sensibilité, voire hors la loi :

- La présence de dépôts d'ordures, d'encombrants, de remblais, de déchets divers et de barrière dans le lit mineur, impactant la circulation des eaux ou la qualité du milieu.

- L'élargissement et l'approfondissement du lit mineur ou la mise en place de barrages et seuils afin de constituer des zones de pompage ou de réserve en eau, modifiant les systèmes d'écoulement naturels, impactant les ressources (qualité et quantité) ainsi que la continuité écologique (migration piscicole et transfert de sédiments).

- Le curage et le débroussaillage jusqu'au ras du lit mineur, transformant le milieu en des secteurs morphologiquement discontinus, défrichés, rectilignes et uniformes, n'assurant qu'un rôle d'évacuation des eaux et entraînant une augmentation des problèmes d'érosion et d'effondrement des berges et donc de comblement du lit mineur et de risque de déstabilisation des ouvrages (ponts et buses).

- La présence de drains au niveau des parcelles culturales, de quelques rejets domestiques (stations d'épuration) entachant la qualité des eaux et dont le phénomène est aggravé par l'absence d'une barrière végétale développée permettant la rétention des sédiments et des matières azotées et phosphorées.

2/ Des problèmes d'érosion et d'effondrement en berges d'origines différentes en fonction des secteurs :

- Au Sud du territoire (communes de Berson et Plassac), ces phénomènes sont plus particulièrement à relier à la présence de forte pente, à la nature du substrat et au possible changement morphologique faisant suite à d'anciennes pratiques : phénomène d'érosion régressive (retour du lit mineur à un profil d'équilibre naturel par érosion de l'aval vers l'amont) du à l'extraction de granulats ou à l'arasement et la destruction d'ouvrages.

- Au Nord plus particulièrement et sur les secteurs de prairies et de vignes de manière générale, ces phénomènes sont principalement liés :
 - au pâturage entraînant la dégradation des berges par piétinement du bétail ;
 - à l'agriculture entraînant la fragilisation des berges par un entretien trop drastique (curage et débroussaillage) facilitant leur décrochement.

En général, ces phénomènes d'érosion, à mettre en relation avec une tendance à l'ensablement et au comblement du lit mineur, sont peu gênants car souvent localisés en secteurs de prairies et cultures et donc peu liés à la présence d'enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes. Néanmoins, il est important de prendre en compte l'existence de phénomènes plus localisés, directement concernés par ce genre d'enjeux.

A ce titre, on notera donc plus particulièrement les phénomènes d'érosion situés au niveau de certains axes routiers, qu'il est important de surveiller car ils peuvent entraîner la déstabilisation des ouvrages et des infrastructures routières. Pour ces zones particulières en plus des causes évoquées précédemment, il est important de rajouter l'existence de fossés drainant les bords de route qui entraîne la destruction des berges en se déversant dans les cours d'eau. Sont concernés par ce constat :

- Le Brouillon, au niveau de la route départementale 937.
- Le Juins, à l'aval immédiat de la route départementale 251.
- Le Mangaud, au niveau de la route départementale 251.
- Le Maranssin à l'aval de la route départementale 135
- Le Perrinot, au niveau des routes départementales 251 E1 et 251 E2.

De même certains secteurs de traversée de lotissement ou de zones urbanisées sont concernés. On notera plus particulièrement :

- L'Eau morte en secteur amont de traversée des différentes habitations.
- Le Canterane et la Rouille, sur les habitations situées au niveau de la confluence entre les deux.
- Le Gabaroché en aval du lieu dit Gabaroché et traversée de jardins.
- La Saugeronne, sur l'habitation située entre le bassin d'étalement et la route départementale 22.
- Le Grillet / Bourdillot / Barbefer, sur les habitations situées entre la confluence avec le Boutet et la route départementale 135.

3/ Le manque fréquent d'une végétation développée, variée et étagée en berge sur de nombreux secteurs, entraînant d'une part, l'explosion d'une végétation basse dans le lit mineur et sur les berges de part l'absence d'ombre (ronces, orties et graminées) et d'autre part, favorisant la destruction des berges par ruissellement lors des épisodes pluvieux.

4/ La présence de cours d'eau peu valorisés et peu intégrés dans le paysage avec une ripisylve souvent discontinue et parfois vieillissante entrecoupée de secteurs défrichés avec une forte tendance au développement des ronces. Mais présentant tout de même une diversité en habitats aquatiques correcte de part la présence d'un substrat plus ou moins différencié et de zones d'abris sous berges et sur lesquels, on observe parfois la présence de gros ouvrages impactant la continuité écologique (transfert de sédiment et migration piscicole) de manière néfaste (cas des ouvrages situés à l'aval du Mangaud, du Mérigot et du Canteranne).

5/ La présence d'embâcles, le plus souvent peu gênants de part leur localisation en secteurs boisés et amont, permet de diversifier les habitats et de réguler les régimes d'écoulement en favorisant les débordements en amont et limitant les risques d'inondations sur le secteur aval (cas du Mérigot et du Bourdillot amont). Sur ces secteurs, la présence d'embâcle peut néanmoins augmenter l'érodabilité des berges ou entraîner la déstabilisation des ouvrages. Il sera donc nécessaire de porter une attention toute particulière à leur accumulation au niveau de ces ouvrages.

Concernant les embâcles situés sur les tronçons aval ou à proximité de secteurs habités, il sera nécessaire d'effectuer une surveillance assidue de l'accumulation de ces derniers pouvant engendrer une déstabilisation des ouvrages et des débordements en secteurs habités. A ce sujet, on notera l'accumulation de nombreux branchages au niveau du pont de la Rousselle sur le Brouillon et la nécessité de surveiller les ouvrages sur les secteurs fournis en embâcles tels que l'aval du Mangaud et l'aval du Brouillon.

6/ La présence sur certains secteurs, localisés sur les communes de Saint Androny, Fours et Saint Genès de Blaye, **de plantes envahissantes, de type jussie**, remplaçant peu à peu toutes les espèces autochtones en banalisant le milieu et diminuant la diversité naturelle du milieu. De même, au niveau des espèces animales envahissantes, la présence du ragondin, responsable du creusement de galeries provoquant la déstabilisation des berges, a été observée sur les bassins versants du Courtebotte, du Saugeron et des Brias.

7/ La présence de quelques problèmes hydrauliques liés à l'existence de buses mal calées ou bouchées (cas du Petit Capron, des Lignéres, de la Cassidouce, des Juins, du ruisseau des Clauds et du Grillet), de buses cassées (cas de la Rouille et des Brias) d'ouvrages sous dimensionnés assurant un trop faible débit (cas du Gadeau, des Andiottes, de la Saugeronne, du Comarque, et du Canterane).

2.2.2 Bilan des points forts et points faibles révélés

Les atouts et points faibles révélés par le diagnostic sur le réseau hydrographique du canton de Blaye sont résumés dans le tableau suivant.

Thématiques	Points forts	Points faibles
Organisation de la gestion des cours d'eau	Evolution vers de pratiques respectueuses des milieux	Périmètre d'action sans logique de gestion par bassin versant Intervention de plusieurs syndicats sur un même bassin versant Absence de technicien rivière
fonctionnement des cours d'eau	Problèmes d'érosion de berge généralement sans enjeux vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes sauf exceptions (bords de route et habitations)	Problèmes d'inondation en aval Ouvrages hydrauliques défailants sur le plan hydraulique et de la continuité écologique
Ressource en eau	Présence de quelques zones humides associées aux cours d'eau	Prélèvements notables Assecs fréquents Absence de suivi
Qualité des eaux	Peu de rejets domestiques non traités Relevés ponctuels révélant peu de déclassement (sauf phosphore) et une qualité d'eau correcte au vu du contexte	Absence de suivi Activité viti-vinicole importante Rejets de STEP
Patrimoine naturel et état des cours d'eau	Sites Natura 2000 proches Présence de secteurs boisés de vallée	Potentialité piscicoles globalement faibles Ripisylves dégradées ou absentes Espèces invasives Berges souvent verticales du fait de recalibrages Dépôts sauvages de déchets
Loisirs	Absence d'activités de loisirs liées aux cours d'eau	

2.2.3 Les enjeux et objectifs d'actions dégagés sur le réseau hydrographique du SIAR

2.2.3.1 Les enjeux globaux

Le diagnostic réalisé fait ressortir plusieurs enjeux importants tant à l'échelle d'action du SIAR du canton de Blaye qu'à l'échelle des bassins versants auxquels sont rattachés les cours d'eau sous compétence du syndicat. Nous pouvons exposer comme suit les enjeux retenus :

Enjeux hydrauliques / de prévention des risques
Améliorer les écoulements en crue et les régulariser dans le cadre d'une solidarité de gestion amont-aval. L'enjeu repose sur la sécurité des biens et des personnes : limiter les débordements en secteur sensible (urbanisé).
Pallier aux phénomènes d'érosion en secteurs sensibles (proximité d'ouvrages d'art et d'habitations)

Enjeux écologiques
Enjeu global : Améliorer les potentialités écologiques du réseau hydrographique dans son ensemble dans le cadre de la législation existante (DCE, nouveau SDAGE, SAGE estuaire).
Gérer les boisements rivulaires comme des boisements forestiers structurés et diversifiés en terme de strate et d'espèce aptes à remplir des fonctions spécifiques notamment biologiques (habitats naturels, maintien des berges, ombrage, auto épuration des polluants, ...).
Préserver et mettre en valeur les habitats piscicoles et plus largement les habitats de la faune aquatique par une gestion sélective du bois mort et des embâcles.
L'optique de reconquête d'un état correct du milieu marquant le passage d'un état « cours d'eau à morphologie de type fossé » à un état « cours d'eau » devra impérativement passer par une généralisation de techniques d'entretien raisonnées suivant une logique de respect des fonctionnalités de l'espace rivière et par la fin des interventions lourdes inadaptées qui ont pu être menées par le passé. L'entretien des fossés n'est pas à négliger. De part leur position en tête de bassin versants, leur qualité influence directement celle des cours d'eau exutoires

Enjeux paysagers
Améliorer la mise en valeur de la rivière et de ses abords et donc la mise en valeur du territoire.
Entretien et développer des axes structurants linéaires du paysage rural bocager qui contraste avec la plaine agricole ouverte par une bonne gestion de la végétation rivulaire des cours d'eau.

2.2.3.2 Les objectifs globaux

Le SIAR du Canton de Blaye a défini les objectifs concernant la réalisation des travaux d'entretien de son réseau hydrographique. Ils seront ainsi destinés à :

- Assurer une gestion pérenne et cohérente de la rivière
- Assurer de bonnes conditions d'écoulement notamment en période de crue
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Restaurer les phénomènes naturels de régulation et de dynamique fluviale
- Améliorer les potentialités piscicoles
- Participer à l'aménagement du territoire et à sa valorisation
- Limiter les interventions lourdes et coûteuses
- Réhabiliter ou préserver le rôle d'autoépuration de la rivière
- Permettre à la bande boisée (ripisylve) de jouer pleinement l'ensemble de ses fonctions :
 - Stabilisation des berges,
 - Frein hydraulique en période de crue,
 - Habitat pour la faune piscicole et riveraine,
 - Hydrologique (rétention et restitution d'eau en période de sécheresse),
 - Filtre vis-à-vis des pollutions diffuses,
 - Paysagère et brise vent.
- Lutter contre les espèces envahissantes

Concernant la Jussie, espèce végétale envahissante, la mise en place d'un plan de lutte nous semble à ce jour inutile tant qu'aucune mesure n'est prise de façon concertée avec les autres syndicats gestionnaires intervenants sur les bassins versants du canton de Blaye.

3. PROGRAMME D'INTERVENTION

3.1 Hiérarchisation des actions à mener

La responsabilité du SIAR est de mettre en œuvre des actions qui soient d'intérêt général.

Seules ces actions pourront bénéficier de subventions publiques à condition que la collectivité ait élaboré au préalable un dossier de DIG (déclaration d'intérêt général) qui ait été soumis à enquête publique et validé par un arrêté préfectoral.

Deux degrés de priorité ont été donnés :

- l'urgence pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens
- le court et moyen terme pour tout ce qui concerne la gestion du réseau et l'information des riverains

3.1.1. Actions urgentes à mettre en œuvre : sécurité des personnes et des biens

Deux causes principales par rapport à cette problématique :

3.1.1.1 les problèmes liés aux inondations.

Suite à une réunion en sous-préfecture de Blaye et à la demande des élus concernés et de M. le Sous-Préfet, sur les communes de : Plassac, Cars, St Martin la Caussade, Blaye et St Genès de Blaye, des réunions complémentaires spécifiques ont eu lieu sur le terrain et avec les délégués afin d'analyser les problèmes et les conséquences engendrés par les problèmes d'inondation.

Un rapport spécifique a été rédigé sur cette problématique inondation ; il est annexé au présent rapport (Annexe 1).

Les contacts pris avec le Conseil général de la Gironde (Direction de l'Aménagement du Territoire-Bureau ressource en eau) indiquent qu'il y a des financements possibles par rapport à la construction de bassins d'étalement (ou autre solution technique permettant de résoudre ces problèmes) à condition qu'il y ait une étude hydraulique récente sur les bassins versants et sous-bassins versants qui permette de prendre en compte les impacts actuels et futurs de l'urbanisation et de l'agriculture sur l'imperméabilisation et les ruissellements. Les bassins versants concernés sont ceux du Gadeau et du Saugeron, ainsi que les sous-bassins de la Cave, du Crusquet, du ruisseau des Clauds.

3.1.1.2 les problèmes causés par des phénomènes d'érosion

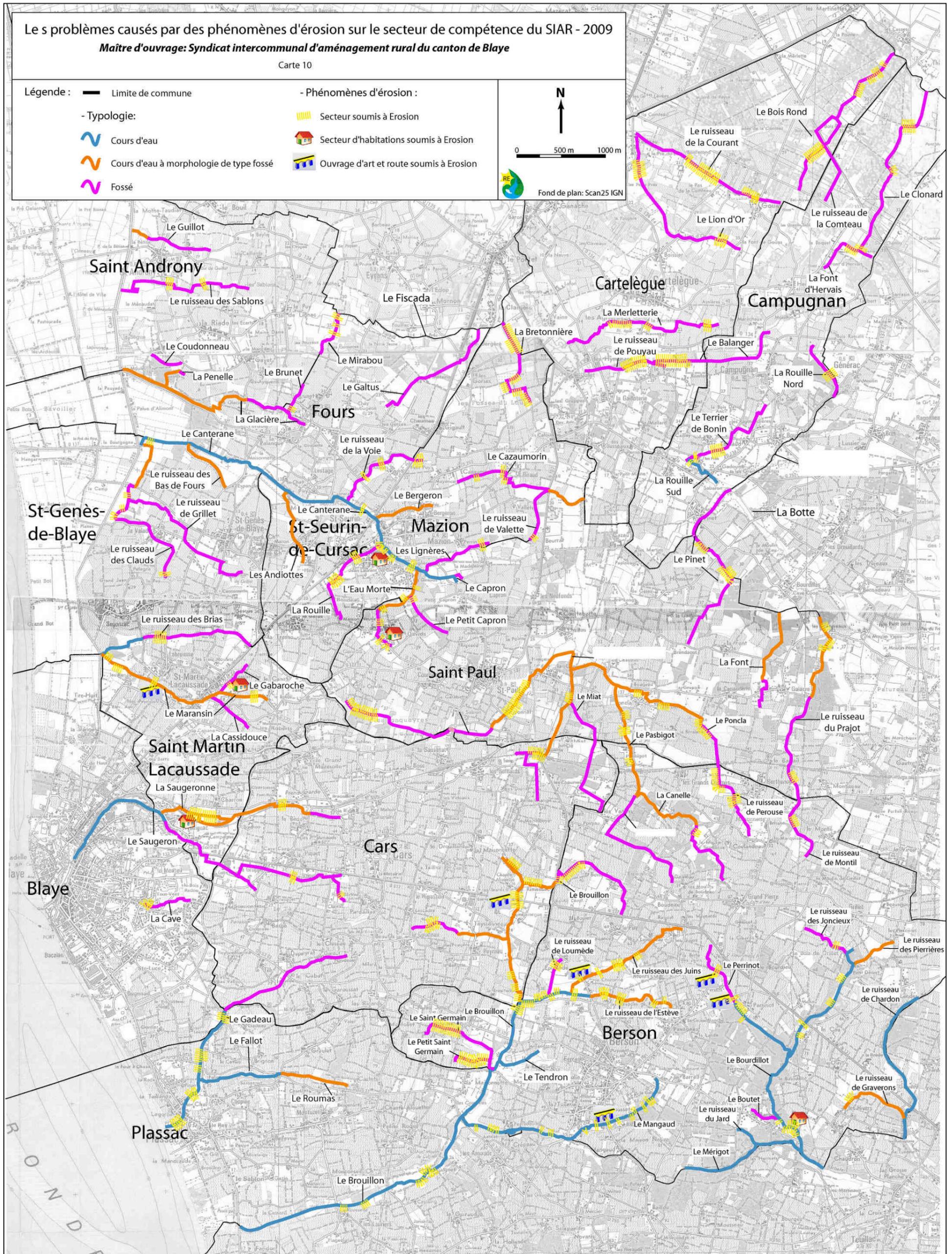
Ces phénomènes ont été décrits et localisés précédemment. La carte suivante (Carte 20) permet de synthétiser ces données. Face à ces problèmes, différentes solutions techniques sont à envisager (cf. fiches techniques 1 à 11(*)).

Des travaux de plantation seront à mettre en place dans le cadre de l'entretien régulier, afin de permettre une stabilisation des berges, sur l'ensemble des secteurs concernent les érosions de berges proches d'habitations (fiches techniques 1 à 5) ainsi que sur certains secteurs de proximité des ouvrages d'arts (fiches techniques 6 à 8)

Des techniques de génie végétal seront à mettre en place dans le cadre de travaux de restauration sur les secteurs plus sensibles où l'érosion des berges déjà importante risque de déstabiliser les ouvrages d'arts en place (fiches 9 à 11).

(*) Remarque : certaines de ces actions ne nous paraissent pas forcément devoir être réalisées dans l'urgence et sont programmées en fin de délai de la DIG. Elles sont toutefois présentées et classées parmi les actions urgentes de restauration de berge mettant en jeu la sécurité des personnes et des biens pour plus de logique de présentation.

Carte 11 : Localisation des phénomènes d'érosion sur le secteur de compétence SIAR du canton de Blaye



Fiche technique n° 1

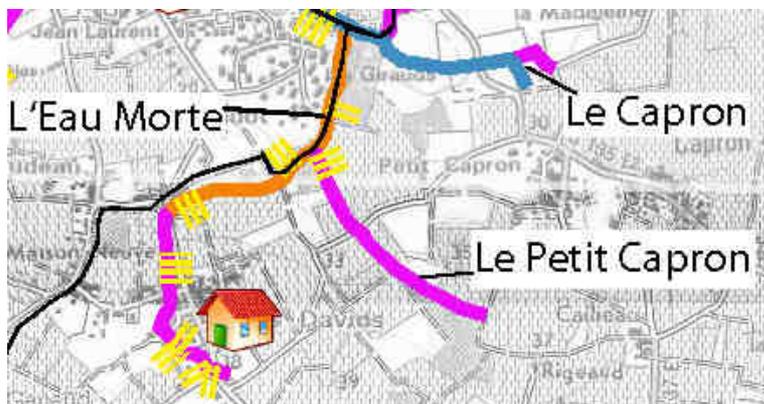
Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur l'Eau Morte.

Localisation

Description du secteur :

Au niveau du quartier Les Davids, sur la commune de Saint Paul, à la traversée de plusieurs jardins habités.



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau des jardins et bordures d'habitations ne permet pas leur maintien. En effet, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.
Soit pour 40 sujets, un coût = 800 Euros HT

Fiche technique n° 2

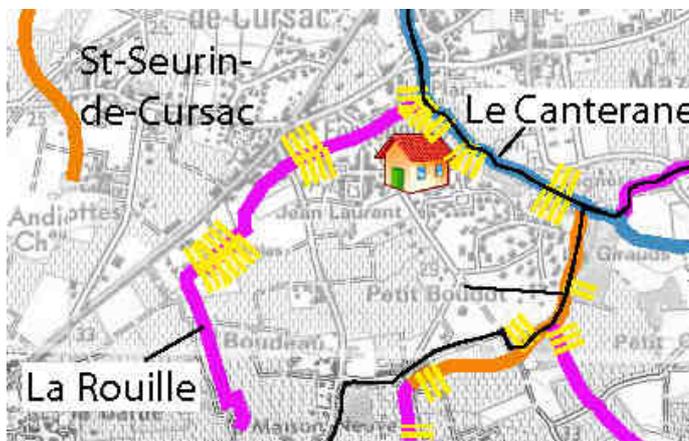
Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur le Canterane.

Localisation

Description du secteur :

Jardins habités situés à la confluence du Canterane et de la Rouille, sur la commune de Saint Seurin de Coursac, au lieu dit Fosseboudot.



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau des jardins et bordures d'habitations ne permet pas leur maintien. En outre les berges sont particulièrement abruptes sur la Rouille (conséquence d'un entretien inadapté). De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.
Soit pour 30 sujets, un coût = 600 Euros HT

Fiche technique n° 3

Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur le Gabaroche.

Localisation

Description du secteur :

Traversée de jardins habités sur la commune de Saint Martin Lacaussade, en aval de la route et du lieu dit "Gabaroche"



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau des jardins et bordures d'habitations ne permet pas leur maintien. De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aune, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.
Soit pour 50 sujets, un coût = 1 000 Euros HT

Fiche technique n° 4

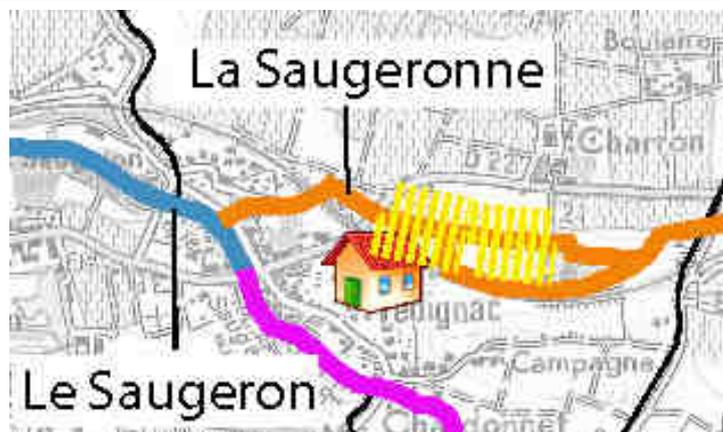
Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur la Saugeronne

Localisation

Description du secteur :

Habitation située entre le bassin d'étalement et la route départementale 22, sur la commune de Saint Martin Lacaussade.



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau du jardin ne permet pas leur maintien. De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.
Soit pour 20 sujets, un coût = 400 Euros HT

Fiche technique n° 5

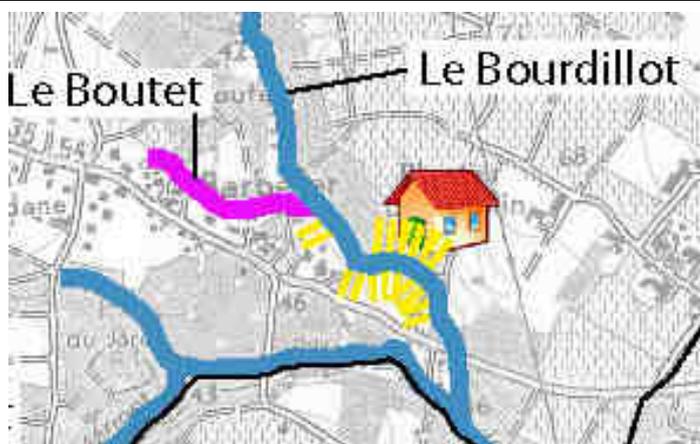
Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur le Grillet / Bourdillot / Barbefer.

Localisation

Description du secteur :

Habitations situées entre la confluence avec le Boutet et la route départementale 135, sur la commune de Berson.



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau des jardins ne permet pas leur maintien. En outre sur ce secteur, les berges sont très abruptes. De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aune, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.
Soit pour 40 sujets, un coût = 800 Euros HT

Fiche technique n° 6

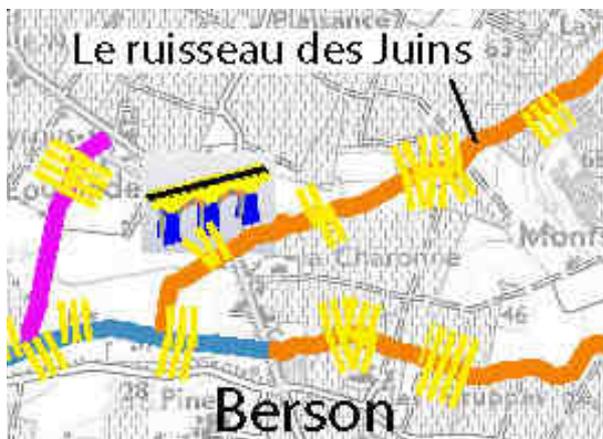
Urgence Moyenne : Intervention à prévoir en 2011 - 2012.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le ruisseau des Juins.

Localisation

Description du secteur :

Ouvrage situé à l'aval immédiat de la route départementale 251, sur la commune de Berson.



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau du jardin ne permet pas leur maintien. De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.
Soit pour 30 sujets, un coût = 600 Euros HT

Fiche technique n° 7

Urgence Moyenne : Intervention à prévoir en 2011 - 2012.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Maransin.

Localisation

Description du secteur :

Erosion à l'aval de l'ouvrage situé sur la route départementale 135, sur la commune de Saint Martin Lacaussade.



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

Les écoulements provenant du Maransin participent à l'érosion des berges situées à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée du réseau hydrographique, risquant à long terme de le déstabiliser. On observe déjà un effondrement de la structure en béton maintenant l'ouvrage. L'absence de végétation en berge accélère le phénomène d'érosion

Solution technique préconisée

- 1 / Profilage des berges pour diminuer la pente du talus.
- 2 / Pose d'un géotextile de type toile de coco.
- 3 / Enherbement et plantation d'essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...). Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

Evaluation financière

Compter 250 Euros HT/mL de berge.
Soit pour 4 mètres en rive droite : un coût = 1 000 Euros HT

Fiche technique n° 8

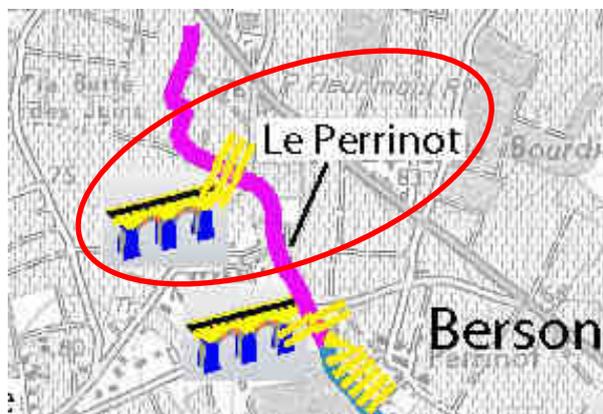
Urgence Moyenne : Intervention à prévoir en 2011 - 2012.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Perrinot

Localisation

Description du secteur :

Ouvrage situé au niveau de la route départementale 251 E1, sur la commune de Berson



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

Les écoulements provenant du Perrinot et des fossés adjacents à la route participent à l'érosion des berges situées à l'amont immédiat de l'ouvrage de traversée du réseau hydrographique, risquant à long terme de le déstabiliser. La pente abrupte des berges accélère le phénomène d'érosion.

Solution technique préconisée

- 1 / Profilage des berges pour diminuer la pente du talus.
- 2 / Pose d'un géotextile de type toile de coco.
- 3 / Enherbement et plantation d'essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...). Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

Evaluation financière

Compter 250 Euros HT/mL de berge.
Soit pour 4 mètres en rive droite : un coût = 1 000 Euros HT.
Soit pour 4 mètres en rive gauche : un coût = 1 000 Euros HT.
Soit un coût total = 2 000 Euros HT.

Fiche technique n° 9

Urgence Moyenne : Intervention à prévoir en 2011 - 2012.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Brouillon.

Localisation

Description du secteur :

Ouvrage situé sur la route D 937, sur la commune de Cars.



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

Les écoulements provenant du Brouillon participent à l'érosion des berges situées à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée du réseau hydrographique. L'érosion a déjà commencer à fragiliser la structure béton de l'ouvrage en rive droite et risque à long terme de déstabiliser l'ouvrage d'art servant à la traversée du réseau hydrographique.

Solution technique préconisée

- 1 / Pose d'une protection de berge en génie végétal sur l'ensemble du tronçon soumis à érosion avec buses intégrées permettant l'écoulement des eaux provenant des fossés de bord de route.
- 2 / Mise en place de remblais (grave calcaire sur la base et matériaux plus fin en finition séparé par un géotextile) en arrière de la protection de berge, afin de combler l'espace vide.

Evaluation financière

Compter 200 Euros HT/mL de berge.
Soit pour 5 mètres en rive droite : un coût = 1 000 Euros HT

Fiche technique n° 10

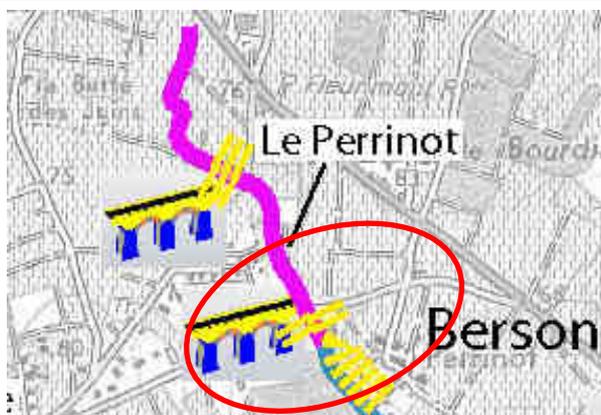
Urgence Forte : Intervention à prévoir en 2010

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Perrinot

Localisation

Description du secteur :

Ouvrage situé au niveau de la route départementale 251 E2, sur la commune de Berson



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

Les écoulements provenant du Perrinot et des fossés adjacents à la route participent à l'érosion des berges situées à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée du réseau hydrographique, sur lequel se trouve déjà une protection de berge de type enrochement. L'érosion commence à déstabiliser l'enrochement en place en arrachant les matériaux par l'arrière, risquant à long terme de déstabiliser l'ouvrage d'art.

Solution technique préconisée

- 1 / Défaire l'enrochement existant, retaluter pour donner une pente plus douce à la berge.
- 2 / Réalisation d'une protection de berge en génie végétal sur l'ensemble du tronçon soumis à érosion avec buses intégrées permettant l'écoulement des eaux provenant des fossés de bord de route. Création d'un système à deux terrasses (pour atténuer la pente).
- 3 / Mise en place de remblais (grave calcaire sur la base et matériaux plus fin en finition séparé par un géotextile) en arrière de la protection de berge, afin de combler l'espace vide.

Evaluation financière

Compter 400 Euros HT/mL de berge.
Soit pour 18 mètres en rive droite : un coût = 8 200 Euros HT

Fiche technique n° 11

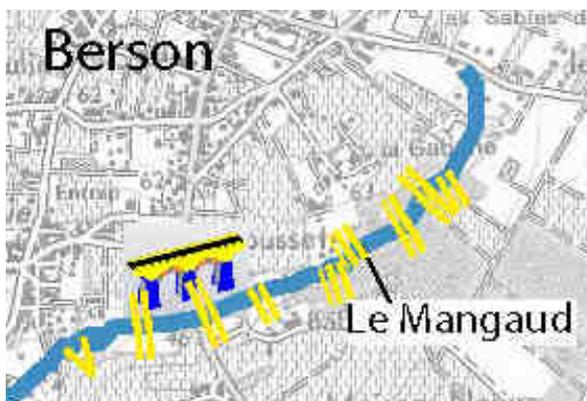
Urgence Forte : Intervention à prévoir en 2010.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Mangaud.

Localisation

Description du secteur :

Ouvrages situés au droit de la route départementale 251, sur la commune de Berson.



Illustrations des phénomènes d'érosion



Description générale

Les écoulements provenant du Mangaud et des fossés adjacents à la route participent à l'érosion des berges situées à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée du cours d'eau. L'érosion a déjà commencer à fragiliser la structure béton de l'ouvrage situé sur l'un des fossés de bord de route et risque à long terme de déstabiliser l'ouvrage d'art servant à la traversée du cours d'eau.

Solution technique préconisée

- 1 / Réalisation d'une protection de berge en génie végétal sur l'ensemble du tronçon soumis à érosion avec buses intégrées permettant l'écoulement des eaux provenant des fossés de bord de route.
- 2 / Mise en place de remblais (grave calcaire sur la base et matériaux plus fin en finition séparé par un géotextile) en arrière de la protection de berge, afin de combler l'espace vide.

Evaluation financière

Compter 200 Euros HT/mL de berge.
Soit pour 7 mètres en rive droite : un coût = 1 400 Euros HT
Soit pour 7 mètres en rive gauche : un coût = 1 400 Euros HT
Soit un coût total = 2 800 Euros HT

3.1.2. Actions à mettre en œuvre à court et moyen terme : gestion du réseau hydrographique et information des riverains.

3.1.2.1 Gestion du réseau hydrographique

➤ Travaux d'entretien régulier du lit et des berges

La collectivité réalise déjà depuis de nombreuses années un entretien régulier ; cette action sera à poursuivre. La programmation détaillée par cours d'eau est précisée dans le paragraphe suivant.

- sur les cours d'eau, ces actions vont concerner l'entretien du lit mineur avec la suppression des branchages dérivants, le nettoyage léger du lit mineur permettant d'écouler les eaux tout en conservant le maximum d'habitats. Un travail de gestion sélective doit également être réalisé dans la végétation qui se développe sur les talus et en haut de berge de façon à conserver le maximum de diversité, de préserver les paysages et de prévenir les risques de chute d'arbres ou de branches dans le lit mineur.

- sur les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau », il s'agit d'une part de réaliser ce travail minutieux de gestion du lit mineur et des berges, mais surtout de mettre en place toute une démarche de plantation en haut de berge afin de recréer une ripisylve, trame verte diversifiée d'une largeur minimale de 5 m, indispensable au niveau de la biodiversité et de la protection du réseau hydrographique contre les intrants chimiques (cf ? paragraphe suivant).

- sur le réseau de fossés : procéder à un entretien manuel en suivant les mêmes méthodes que pour les cours d'eau ; essayer, à chaque fois que cela est possible, de laisser des arbres en berge ou de planter des boutures de saule. En effet, ces derniers étant souvent des affluents des cours d'eau et/ou fossé pouvant devenir des cours d'eau, leur qualité impacte directement sur celle des réseaux hydrographiques qu'ils alimentent.

➤ Travaux de restauration de ripisylve

On plantera des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

3.1.2.2 Information des riverains

L'information des riverains peut être faite de différentes façons :

- sur le terrain, à l'occasion de la réalisation des chantiers d'entretien, en expliquant le pourquoi des méthodes utilisées et les problèmes posés par la pollution chimique, les déchets jetés dans les cours d'eau, les busages inadéquats, ...
- dans les bulletins municipaux pour expliquer le rôle du Siar et quels sont les droits et devoirs des riverains.
- par le biais d'une plaquette d'information qui expliquerait le rôle du Siar et un code de bonnes conduites ; on parlerait de cas très concrets d'actions à faire et à ne pas faire ; avec un rappel sur la loi sur l'eau et les amendes en cas d'infraction.

3.1.3 Programmation relative à l'entretien régulier sur 5 ans.

Les tableaux suivants permettent de préciser par type de réseau hydrographique, les linéaires qui seront à traiter chaque année.

Tableau 4 : Travaux d'entretien régulier – Programmation sur les cours d'eau.

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire total de réseau hydrographique sous compétence du SIAR (en mètre)	Travaux à réaliser en mètres linéaires de réseau hydrographique avec précision sur secteur concerné (limite amont-aval)					
			2010	2011	2012	2013	2014	
Brouillon, Mangaud, Mérigot, Grillet /Bourdillot /Barbefer,			Enlever les embâcles situés 100 mètres de part et d'autre des ponts.					
Le Perrinot aval	Berson	900	900 mL : de la source (mare située 100 mètres en aval de la RD 251 E2) jusqu'à la confluence avec le Bourdillot.					
r. des Brias aval	Saint Genès de Blaye, Saint Martin Lacaussade	550	250 mL : en aval de la VC 201.					
la Rouille Sud	Campugnan	500	100 mL : de la source jusqu'à la RD 134 E3.	400 mL : de la RD 134 E3 jusqu'à la confluence avec la Botte.				
Le Brouillon	Berson, Plassac	4 780 (dont 3250 mL de berge gérée par convention avec communes non adhérentes au SIAR)	450 mL : de la confluence avec le r. de l'Estève jusqu'à la RD 135.	410 mL : de la RD 135 jusqu'à la confluence avec le Saint Germain.	650 mL : de la confluence avec le Saint Germain jusqu'à la RD 135 E3	600 mL : de la RD 135 E3 jusqu'au pont en bois du lieu dit Cugnet.	700 mL : du pont en bois du lieu dit Cugnet jusqu'à la RD 133.	
Le Saugeron	Saint Martin Lacaussade, Blaye	1400		890 mL de la RD 22 jusqu'à chez Perollo				
Le Grillet / Bourdillot / Barbefer	Berson	3 400 (dont 320 mL de berge gérée par convention avec commune non adhérente au SIAR)			1050 mL : de source jusqu'à route N 137	400 mL : de route N 137 jusqu'à la confluence avec le Perrinot.		
r. des Chardons / r. des Graves	Berson	1 850 (dont 1850 mL de berge gérée par convention avec communes non adhérentes au SIAR)				700 mL : du quartier Les Landes jusqu'au chemin rural menant au lieu dit Chardon.		
r. de l'Estève aval	Berson	860					250 mL : du chemin rural de la piste de cross jusqu'à la confluence avec le Brouillon	
Le Capron / Magdeleine / Canterane	Saint Paul, Mazion, Saint Seurin de Coursac, Fours, Saint Genès de Blaye	4 285					750 mL : de la RD 135 jusqu'au chemin rural situé en aval de la confluence avec le r. des Bas de Fours.	

Tableau 5 : Travaux d'entretien régulier – Programmation sur les Fossés pouvant évoluer en Cours d'eau.

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire total de réseau hydrographique sous compétence du SIAR (en mètre)	Travaux à réaliser en mètres linéaires de réseau hydrographique avec précision sur secteur concerné (limite amont-aval)				
			2010	2011	2012	2013	2014
L'Eau Morte	Saint Paul, Saint Seurin de Coursac	700	400 mL : de RD 137 à confluence avec le Petit Capron.	300 mL : de confluence avec le Petit Capron jusqu'à la confluence avec la Magdeleine.			
r. des Bas de Fours	Saint Genès de Blaye	720	400 mL : de la RD 135 jusqu'au chemin rural menant au lieu dit Décroix	320 mL : du chemin rural menant au lieu dit Décroix jusqu'à la confluence avec le Canterane			
Le Teyssonneau	Cars	580	200 mL : en amont de la route menant au quartier Peyrau.	380 mL : de la route menant au quartier Peyrau jusqu'à la confluence avec le Brouillon.			
Le Pasbigot	Berson, Saint Paul	1 300	600 mL : de la confluence avec la Canelle jusqu'à la RD 22.	700 mL : de la RD 22 jusqu'à la confluence avec le Poncla.			
Courtebotte	Cars, Saint Paul	1 220	100 mL : de la confluence avec le Poncla jusqu'à la confluence avec les Jonqueyres.				
La Saugeronne	Cars, Saint Martin Lacaussade	2 010			350 mL : de la RD 22 jusqu'à la confluence avec le Saugeron.	450 mL : du pont de l'ancien tracé jusqu'à la route symbolisant la limite de commune avec Saint Martin Lacaussade.	
Le Fallot / Roumas amont	Plassac	850			850 mL : de la source jusqu'à la RD 135		
r. de Valette	Mazion	500			500 mL : de la RN 137 jusqu'à la confluence avec le Courtebotte.		
r. des Clauds aval	Saint Genès de Blaye	650				650 mL : de la RD 134 jusqu'à la confluence avec le Canterane.	
La Font aval	Saint Paul	870				600 mL : de la route menant au quartier Lafont jusqu'à la limite de commune.	
Les Pierrières	Berson	550					550 mL : de la source jusqu'à la confluence avec le Grillet
r. des Juins	Berson	1 600					350 mL : de 50 mètres avant la RD251 jusqu'à la confluence avec le ruisseau de l'Estève.
La Perouse / Le Poncla amont	Saint Paul	1 850					800 mL : de la source (quartier la Rivalerie) jusqu'à la route menant au quartier Poncla

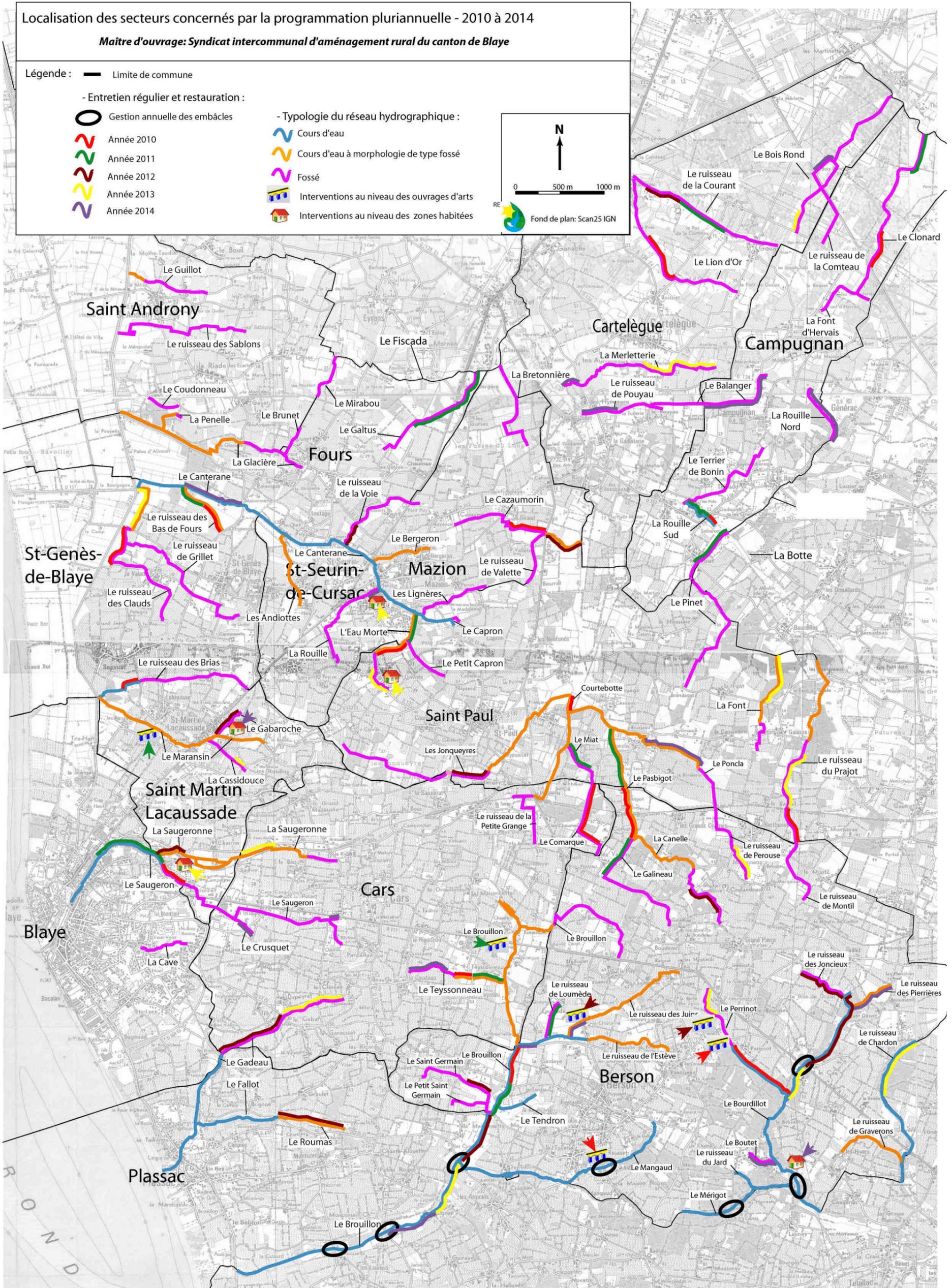
Tableau 6 : Travaux d'entretien régulier – Programmation sur les Fossés.

Nom du Fossé	Communes concernées	Linéaire total de réseau hydrographique sous compétence du SIAR (en mètre)	Travaux à réaliser en mètres linéaires de réseau hydrographique avec précision sur secteur concerné (limite amont-aval)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Le Saugeron amont	Cars, Saint Martin Lacaussade, Blaye	2 450	400 mL : de RD 133 E2 jusqu'à la RD22.				140 mL : de la RD 937 jusqu'à la route menant à le Cluseau
Le ruisseau des Clauds	Saint Genès de Blaye	1750	570 mL : de la VC 7 (VC de la valade) jusqu'à la RD 134				
Le Cazaumorin	Mazion	1 350	450 mètres : en amont de la RN 137				
Le Lion d'Or	Cartelègue	2 200	650 mL : de la route menant au quartier Boissier jusqu'aux vignes où la végétation devient rase				
Le Montil / Le Prajot	Berson, Saint Paul	2 230	460 mL : de la RD 22 jusqu'à la voie ferrée			700 mL : de voie ferrée jusqu'à la ligne électrique	
Le Comarque / Le Miat	Cars, Saint Paul	1 620	970 mL : de la maison attenante à la VC 122 jusqu'à la RD 22.	420 mL : de la route menant au quartier Poncla jusqu'à la confluence avec le Courtebotte.			
Le Clonard	Campugnan	2 500	500 mL : de la RD 18 jusqu'aux 2 buses situées au niveau de la prairie	500 mL : de 100 mètres en amont du sentier forestier jusqu'à la confluence avec les Martinettes.			
Le Galtus	Fours	900		900 mL : de 50 mètres avant la piste cyclable jusqu'à la confluence avec le Fiscada			
Le Loumède	Berson	450		450 mL : de la source jusqu'à la confluence avec l'Estève			
Le Galineau	Berson	1 650		590 ml : du chemin rural traversant les vignes en amont des Vanlins jusqu'à la confluence avec la Canelle			
Le Pinet	Saint Paul, Campugnan	2 310 (dont 700 mL de berge gérée par convention avec commune non adhérente au SIAR)		530 mL : de la route menant au quartier Pinet jusqu'à la confluence avec le Bourdillas			
La Courant	Cartelègue	1 850		610 mL : du chemin rural menant au lieu dit Forestier jusqu'à la route du quartier Boisferond	460 mL : de la route du quartier Boisferond jusqu'à 200 mètres en amont de la confluence avec le Lion d'Or.		
Les Jonqueyres	Saint Paul, Cars	670			570 mL : de la RD 137 E1 jusqu'à la route de la déchetterie.		

Tableau 7 : Travaux d'entretien régulier – Programmation sur les Fossés suite.

Nom du Fossé	Communes concernées	Linéaire total de réseau hydrographique sous compétence du SIAR (en mètre)	Travaux à réaliser en mètres linéaires de réseau hydrographique avec précision sur secteur concerné (limite amont-aval)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Le Gabaroché	Saint Martin Lacaussade	350			350 mL : de la source jusqu'à la confluence avec le Maransin		
Les Joncieux	Berson	570			570 mL : de la source jusqu'à la confluence avec le Grillet		
Le Saint Germain	Berson	1 250			300 mL : du début de l'étang situé en rive gauche jusqu'à la route		
La Canelle	Berson	880			500 mL : de 200 mètres en aval de la source jusqu'à 100 mètre en amont de la route		
r. de la Voie	Fours, Mazion	1 300			350 mL : de la RD 135 E2 jusqu'à la confluence avec le Canterane		
Le Gadeau	Cars	1 600			900 mL : de la RD 133 E jusqu'à la RD 135	700 mL : de la source jusqu'à la RD 133 E.	
La Perouse / Le Poncla	Berson, Saint Paul	1 550				450 mL : de la source jusqu'à la première route	
L'Eau Morte	Saint Paul	510				300 mL : de la RD 137 jusqu'à la route menant au quartier La Maison Neuve	
La Cassidouce	Saint Martin Lacaussade	550				170 mL : du lavoir jusqu'à la fin du bosquet.	
Le Perrinot amont	Berson	740				380 mL : de source jusqu'à la RD 251 E1	
Le Bois Rond	Cartelègue	2 650				200 mL : de la source jusqu'à la prairie située en aval du Bicross.	380 mL sur la bras gauche : de la RD 18 jusqu'à la confluence avec le bras droit du Bois Rond
La Merletterie	Cartelègue	2 050				1100 mL : de la source jusqu'à la RD 134 E2 (quartier Merletterie)	250 mL : de la route menant au quartier les Hymonans jusqu'à la confluence avec le Courtebotte.
Le Pouyau	Cartelègue	1 000					430 mL : de la RD 134 E2 jusqu'à la confluence avec le Courtebotte
La rouille Nord	Campugnan	600					600 mL: de la source jusqu'à la confluence avec la Bouscade
Le Crusquet	Cars	300					300 mL : de la VC 8 jusqu'au centre commercial
Le Teyssonneau	Cars	590					500 mL : de la source jusqu'à l'étang (quartier le Coudeau)
Le Boutet	Berson	350					350 mL : de la source jusqu' à la confluence avec le Bourdillot.
La Rouille	Saint Seurin de Coursac	1 200					150 mL : de la sortie de la buse jusqu'à la confluence avec le Canteranne
Le Balanger	Cartelègue, Campugnan	1 570					900 mL : de la source jusqu'à la limite de commune avec Cartelègue

Carte 12 : Schématisation du programme pluriannuel de travaux 2010-2014



3.1.4 Programmation relative à l'entretien régulier à partir de 2015.

Afin de garder une cohérence quant à l'entretien à mener suite à la programmation quinquennale (2010 – 2014) voici les grandes orientations prioritaires à mettre en œuvre de 2015 à 2019 :

➤ Entretien des cours d'eau :

Les secteurs suivants (en totalité ou en partie) seront à prendre en compte en priorité dans les tranches suivantes d'entretien régulier :

- Le Canterane : entretien de la source jusqu'à la RD 135 et du chemin rural situé en aval de la confluence avec le r. des Bas de Fours jusqu'à la RD 255 : soit 3535 mL
- Le Bourdillot : de la confluence avec le Perrinot jusqu'à la limite de commune de Berson (fin du linéaire sous compétence du SIAR) : soit 1950 mL.
- Le Brouillon secteur aval : de la RD 133 jusqu'à la RD 669 (fin du linéaire sous compétence du SIAR) soit 1970 mL.
- Le Gadeau : l'ensemble du linéaire présent sur Plassac soit 1350 mL de cours d'eau.

Le Mangaud, le ruisseau de l'Estève, le ruisseau des Brias et le Fallot, seront peut être a intégré dans une des tranches de travaux sur cette période, en fonction de l'évolution des secteurs et des enjeux.

Le ruisseau du Jard et du Mérigot, non proposés entre 2010 et 2014 ne sont pas des secteurs prioritaires d'intervention. Leur localisation en secteur boisé, ne révèle pas d'enjeux en terme de sécurité des biens et des personnes et leur confère une forte potentialité en terme de biodiversité qu'il est important de préserver. Un entretien sera tout de même à mettre en œuvre, mais ne sera fait qu'une fois les secteurs à enjeux de sécurité seront effectués.

➤ Entretien des fossés pouvant redevenir des cours d'eau :

Les secteurs suivants (en totalité ou en partie) seront à prendre en compte en priorité dans les tranches suivantes d'entretien régulier :

- Le Poncla aval : De la route menant au quartier Poncla jusqu'à la confluence avec le Courtebotte 1150 mL
- Le Brouillon amont : l'ensemble du linéaire sous compétence du SIAR, soit 2550 mL
- Le ruisseau des Juins : de la source jusqu'à 50 mètres avant la RD251, soit 1250 mL.
- Les Andiottes : la totalité du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1020 mL
- Le Bergeron : la totalité du linéaire sous compétence du SIAR, soit 670 mL.
- Le ruisseau de l'Estève : la totalité du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1080 mL.
- Le ruisseau du Prajot : la totalité du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1050 mL.

La Glacière, les Jonqueyres, le Maransin, le Courtebotte et la Saugeronne seront peut être a intégré dans une des tranches de travaux sur cette période, en fonction de l'évolution des secteurs et des enjeux.

Le ruisseau des Graverons et la Canelle sont situés sur des secteurs peu impactant vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes. Situés en plein milieu de zones naturelles boisées, leur entretien n'est pas prioritaire pour les mêmes raisons que celles expliquées pour les cours d'eau.

Remarque : La gestion des embâcles devra être maintenue. Une surveillance sera nécessaire auprès des ouvrages sensibles après les gros épisodes pluvieux entraînant de forte crue.

➤ Entretien des fossés :

Les secteurs suivants (en totalité ou en partie) seront à prendre en compte en priorité dans les tranches suivantes d'entretien régulier :

- Le Galineau : de la source jusqu'à du chemin rural traversant les vignes en amont des Vanlins, soit 1060 mL.
- Le ruisseau du Grillet : l'ensemble du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1450 mL.
- Le ruisseau des Clauds : en amont de la VC 7 (VC de la valade), soit 1180 mL.
- Le Saugeron : Du deuxième bras de la source jusqu'à la limite de commune avec Blaye, soit 1910 mL.
- Le Cazaumorin amont : secteur aval de RN 137, soit 900 mL.
- Le lion d'Or : en amont de la route menant au quartier Boissier, soit 950 mL
- Le ruisseau de la Courant : en amont du chemin rural menant au lieu dit Forestier , soit 650 mL
- Le ruisseau des Brias : l'ensemble du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1350 mL.

Concernant les autres linéaires sous compétence du syndicat, a savoir le Saint Germain, le Petit Saint Germain, la Cave, la Rouille, le ruisseau de la Petite Grange, le Balanger, le Terrier de Bonin, la Bretonnière, le Pinet, le Perrinot, le Brouillon amont, le Montil / Prajot, la Perouse / le Poncla, la Cassidouce, le Pinet et la Font d'Hervais, ils seront peut être a intégré dans une des tranches de travaux sur cette période, en fonction de l'évolution des secteurs et des enjeux.

Le Bois Rond, le Clonard, qui traversent principalement des milieux boisés sans enjeux vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes, ne sont pas prioritaire quant à la mise en place des futures tranches d'entretien.

3.2 Evaluation financière pour une programmation quinquennale des interventions

Le tableau ci-après permet de synthétiser l'ensemble des données ; en sachant que le coût pour l'entretien régulier a été évalué à 5 Euros TTC par mètre linéaire de réseau hydrographique sur 2010 et 2011 et de 5, 50 Euros TTC à partir de 2012.

Année	Actions à mettre en œuvre	Coût par action		Montant annuel des dépenses	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
2010	- étude hydraulique	20 000,00	23 920,00	64 445,00	77 076,22
	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	6 940,00	8 300,24		
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	6 940,00	8 300,24		
	Plantation pour création de ripisylve	2 508,00	2 999,57		
	Travaux d'entretien sur les fossés	17 057,00	20 400,17		
	Restauration des berges soumises à érosion sur le Mangaud	2 800,00	3 348,80		
2011	Restauration des berges soumises à érosion sur le Perinot RD 251 E2	8 200,00	9 807,20	35 445,00	42 392,22
	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	6 940,00	8 300,24		
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	6 940,00	8 300,24		
	Plantation pour création de ripisylve	2 508,00	2 999,57		
	Plantation sur les berges de fossés pouvant devenir des cours d'eau et soumises à érosion : le Maransin	1 000,00	1 196,00		
	Travaux d'entretien sur les fossés	17 057,00	20 400,17		
2012	Restauration des berges soumises à érosion sur le Brouillon	1 000,00	1 196,00	38 863,00	46 480,15
	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,26		
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,26		
	Plantation pour création de ripisylve	2 600,00	3 109,60		
	Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : le ruisseau des Juins	600,00	717,60		
	Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42		
2012	Plantation sur les berges de fossés soumises à érosion : le Périnot RD 251 E1	2 000,00	2 392,00		

Année	Actions à mettre en œuvre	Coût par action		Montant annuel des dépenses	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
2013	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9130,264	38 063,00	45 523,35
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9130,264		
	Plantation pour création de ripisylve	2 600,00	3109,6		
	Plantation sur les berges de cours d'eau soumises à érosion : le Canterane	600,00	717,60		
	Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : l'Eau Morte	800,00	956,80		
	Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : la Saugeronne	400,00	478,40		
	Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22000,42		
2014	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,26	38 063,00	45 523,35
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,26		
	Plantation pour création de ripisylve	2 600,00	3 109,60		
	Plantation sur les berges de cours d'eau soumises à érosion : le Barbefer	800,00	956,80		
	Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42		
	Plantation sur les berges de fossés soumises à érosion : le Gabaroche	1 000,00	1 196,00		

➤ Evaluation financière de la création d'un poste de technicien rivière

La collectivité a le choix de créer un poste de technicien Rivière, qu'elle peut ou non partager avec d'autres collectivités. Le technicien rivière.

Le technicien de rivière est chargé d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques. Il constitue le relais entre les partenaires institutionnels et financiers, les élus locaux, les usagers et les riverains.

Le technicien de rivière :

- est chargé de définir un programme d'entretien de cours d'eau ;
- est chargé de la mise en œuvre et du suivi de ce programme ;
- peut être amené à définir et à assurer la réalisation de travaux d'aménagement ;
- organise et anime les réunions avec les différents acteurs concernés ;
- effectue les démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux et à la passation des marchés ;
- peut être amené à encadrer les gardes-rivières.

La création d'un poste de technicien rivière est aidé à ce jour à 80% par les partenaires financiers : Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Général 33 et Conseil Régional d'Aquitaine). Le Coût moyen et prévisionnel de la création d'un poste de technicien rivière est résumé ci-dessous.

Coût prévisionnel pour un poste de technicien rivière				
Année	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Coût pour le Syndicat
1	40 000,00	25 000,00	65 000,00	13 000,00
2	42 000,00	10 000,00	52 000,00	10 400,00
3	44 000,00	10 000,00	54 000,00	10 800,00
4	46 000,00	10 000,00	56 000,00	11 200,00
5	48 000,00	10 000,00	58 000,00	11 600,00

En outre la création de ce poste ouvre des possibilités de financement pour les travaux de restauration végétale et d'entretien, à un taux cumulé de tous les partenaires financiers de 80 %. Sans technicien rivière, les mêmes travaux de restauration sont aidés à 45 % et ceux liés à l'entretien à 70 %.

Les tableaux suivants font une synthèse de toutes les actions à mener. Ils répartissent les actions entre fonctionnement (entretien régulier y compris plantation) et investissement (restauration). Ils montrent le coût global par actions et ce qui est à prévoir en autofinancement sur le budget du SIAR.

➤ Evaluation financière quant au choix pour le SIAR de prendre un maître d'œuvre.

La solution consistant à prendre un maître d'œuvre est aidée à ce jour à 70 % par les partenaires financiers : Conseil Régional d'Aquitaine et Conseil Général de la Gironde. Le coût moyen et prévisionnel de la prise d'un maître d'œuvre est résumé ci-dessous.

Coût prévisionnel pour un maître d'oeuvre (en Euros TTC)		
Année	Coût total	Part d'autofinancement pour le SIAR
2010	11 960,00	3 588,00
2011	6 578,00	1 973,40
2012	9 568,00	2 870,40
2013	9 568,00	2 870,40
2014	9 568,00	2 870,40

En outre ce choix offre des possibilités de financement pour les travaux de restauration végétale à un taux cumulé de 45 % auprès de l'ensemble des financeurs. Concernant les travaux d'entretien régulier ce taux est actuellement de 70 %.

Tableau 8 : Synthèse des actions à mettre en œuvre et de leurs coûts

Année	Travaux	Actions à mettre en oeuvre	Coût global		Part d'autofinancement par action pour le syndicat	
			en € HT	en € TTC	Avec technicien rivière en € TTC	Sans technicien rivière en € TTC
2010	AUTRE	- étude hydraulique	20 000,00	23 920,00	23 920,00 ⁽¹⁾	
		TOTAL ETUDE	20 000,00	23 920,00	23 920,00	
	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	6 940,00	8 300,24	1 660,05	2 490,07
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	6 940,00	8 300,24	1 660,05	2 490,07
		Plantation pour recréation de ripisylve	2 508,00	2 999,57	599,91	899,87
		Travaux d'entretien sur les fossés	17 057,00	20 400,17	20 400,17	
		TOTAL FONCTIONNEMENT	33 445,00	40 000,22	24 320,18	26 280,18
	RESTAURATION	Restauration des berges soumises à érosion sur le Mangaud et Le Perinot RD 251 E2	11 000,00	13 156,00	13 156,00 ⁽¹⁾	
		TOTAL INVESTISSEMENT	11 000,00	13 156,00	13 156,00	
	BILAN	TOTAL TRAVAUX	64 445,00	77 076,22	61 396,18	63 356,18
	Emploi d'un Technicien rivière	54 347,83	65 000,00	13 000,00		
	Emploi d'un Maître d'Oeuvre	10 000,00	11 960,00		3 588,00	
BILAN	COÛT GLOBAL			74 396,18	66 944,18	
2011	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	6 940,00	8 300,24	1 660,05	2 490,07
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	6 940,00	8 300,24	1 660,05	2 490,07
		Plantation pour recréation de ripisylve	2 508,00	2 999,57	599,91	899,87
		Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : le Maransin	1 000,00	1 196,00	239,20	358,80
		Travaux d'entretien sur les fossés	17 057,00	20 400,17	20 400,17	
		TOTAL FONCTIONNEMENT	34 445,00	41 196,22	24 559,38	26 638,98
	RESTAURATION	Restauration des berges soumises à érosion sur le Brouillon	1 000,00	1 196,00	1 196,00 ⁽¹⁾	
		TOTAL INVESTISSEMENT	1 000,00	1 196,00	1 196,00	
	BILAN	TOTAL TRAVAUX	35 445,00	42 392,22	25 755,38	27 834,98
		Emploi d'un Technicien rivière	43 478,26	52 000,00	10 400,00	
	Emploi d'un Maître d'Oeuvre	5 500,00	6 578,00		1 973,40	
BILAN	COÛT GLOBAL			36 155,38	29 808,38	
2012	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,26	1 826,05	2 739,08
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,26	1 826,05	2 739,08
		Plantation pour recréation de ripisylve	2 600,00	3 109,60	621,92	932,88
		Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : le ruisseau des Juins	600,00	717,60	143,52	215,28
		Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42	22 000,42	
		Plantation sur les berges de fossés soumises à érosion : le Périnot RD 251 E1	2 000,00	2 392,00	2 392,00	
		TOTAL FONCTIONNEMENT	38 863,00	46 480,15	28 809,97	31 018,74
	BILAN	TOTAL TRAVAUX	38 863,00	46 480,15	28 809,97	31 018,74
		Emploi d'un Technicien rivière	45 150,50	54 000,00	10 800,00	
		Emploi d'un Maître d'Oeuvre	8 000,00	9 568,00		2 870,40
BILAN	COÛT GLOBAL			39 609,97	33 889,14	
2013	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,264	1 826,05	2 739,08
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,264	1 826,05	2 739,08
		Plantation pour recréation de ripisylve	2 600,00	3 109,6	621,92	932,88
		Plantation sur les berges de cours d'eau soumises à érosion : le Canterane	600,00	717,60	143,52	215,28
		Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : l'Eau Morte et la Saugeronne	1 200,00	1 435,20	287,04	430,56
		Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42	22 000,42	
		TOTAL FONCTIONNEMENT	38 063,00	45 523,35	26 705,01	29 057,30
	BILAN	TOTAL TRAVAUX	38 063,00	45 523,35	26 705,01	29 057,30
		Emploi d'un Technicien rivière	46 822,74	56 000,00	11 200,00	
		Emploi d'un Maître d'Oeuvre	8 000,00	9 568,00		2 870,40
BILAN	COÛT GLOBAL			37 905,01	31 927,70	
2014	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,26	1 826,05	2 739,08
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,26	1 826,05	2 739,08
		Plantation pour recréation de ripisylve	2 600,00	3 109,60	621,92	932,88
		Plantation sur les berges de cours d'eau soumises à érosion : le Barbefer	800,00	956,80	191,36	287,04
		Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42	22 000,42	
		Plantation sur les berges de fossés soumises à érosion : le Gabaroché	1 000,00	1 196,00	1 196,00	
		TOTAL FONCTIONNEMENT	38 063,00	45 523,35	27 661,81	29 894,50
	BILAN	TOTAL TRAVAUX	38 063,00	45 523,35	27 661,81	29 894,50
		Emploi d'un Technicien rivière	48 494,98	58 000,00	11 600,00	
		Emploi d'un Maître d'Oeuvre	8 000,00	9 568,00		2 870,40
BILAN	COÛT GLOBAL			39 261,81	32 764,90	
Coût total des travaux sur les 5 ans			214 879,00	256 995,28	170 328,34	181 161,70
Coût global des prestations sur les 5 ans :						
- avec l'emploi d'un technicien rivière					227 328,34	
- avec l'emploi d'un maître d'œuvre						195 334,30

(1) : Actuellement, ces travaux de restauration ne sont plus subventionnés. Il sera nécessaire de suivre l'évolution de ces financements dans les prochains mois auprès des financeurs.